

RAPPORT TRIENNAL
DES
CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT (CLD)
1998-2000

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Nous sommes heureux de vous transmettre, conformément à la Loi sur le ministère des Régions, le rapport triennal des centres locaux de développement pour les années 1998, 1999 et 2000.

Ce rapport décrit les diverses activités des centres locaux de développement de même que les principales retombées dans leur milieu au cours de cette période.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre d'État aux Régions,

La ministre d'État aux Affaires
municipales et à la Métropole,

GILLES BARIL

LOUISE HAREL

Cette publication a été réalisée par le
ministère des Régions et peut être
consultée dans son site Internet :
<http://www.mreg.gouv.qc.ca>

Dépôt légal – 2001
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-38615-9
© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Chapitre 1 : Les dispositions de la <i>Politique de soutien au développement local et régional</i> et de la Loi sur le ministère des Régions concernant les centres locaux de développement (CLD)	2
1.1 La mission.....	2
1.2 Le statut juridique.....	2
1.3 Les mandats	3
1.4 Le territoire d'implantation.....	3
1.5 Le calendrier d'implantation.....	3
1.6 Les clientèles et les services offerts	4
1.7 La composition du conseil d'administration.....	4
1.8 L'entente de gestion	5
1.9 Le rôle de la municipalité régionale de comté (MRC).....	6
1.10 Le financement	6
Chapitre 2 : Les CLD et la mobilisation du milieu	7
2.1 Le conseil d'administration des CLD	7
2.1.1 Sa représentativité et sa composition.....	7
2.1.2 La participation des administrateurs.....	8
2.2 Les ressources affectées aux CLD	11
2.2.1 Les caractéristiques du personnel.....	11
2.2.2 Le salaire et les contrats de services.....	13

2.3	Le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALEE)	15
2.4	Les relations avec les autres organismes du milieu	16
2.4.1	Les organismes dédiés au soutien à l'entrepreneuriat local.....	16
2.4.2	Les autres organismes du milieu	17
Chapitre 3 : Le soutien à l'entrepreneuriat		18
3.1	Les dossiers traités	18
3.2	Les services de soutien technique	19
3.2.1	Les types d'interventions	19
3.2.2	Le soutien aux travailleurs autonomes.....	22
3.3	Les services d'aide financière.....	25
3.3.1	Les outils financiers mis à la disposition des CLD	25
3.3.2	Les demandes d'aide financière déposées et acceptées	26
3.4	Les retombées des services d'aide financière : investissements générés dans le milieu.....	31
3.4.1	Le Fonds local d'investissement (FLI).....	32
3.4.2	Le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEES).....	36
3.4.3	Le Fonds Jeunes promoteurs (FJP)	36
3.5	Les retombées des services d'aide financière : création d'emplois et entreprises soutenues	39
3.5.1	Le Fonds local d'investissement (FLI).....	42
3.5.2	Le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEES).....	42
3.5.3	Le Fonds Jeunes promoteurs (FJP)	43
Conclusion		44
Liste des graphiques		45
Liste des tableaux		46
Annexe 1 – Liste des CLD.....		48

INTRODUCTION

La Loi sur le ministère des Régions prévoit que le ministre d'État aux Régions dépose devant l'Assemblée nationale, à tous les trois ans, un rapport portant sur l'atteinte des objectifs poursuivis par chacun des centres locaux de développement (CLD) ainsi que sur leurs réalisations respectives.

Pour la période de référence du présent bilan triennal, les responsabilités de l'application de la Loi sur le ministère des Régions ont incombé à deux ministres : le ministre d'État aux Régions et la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole pour les régions de Montréal et de Laval. Rappelons que cette dernière exerce notamment les responsabilités prévues au chapitre II (Instances locales et régionales) et au chapitre III (Fonds de développement régional) de la Loi.

Le présent rapport triennal compte trois chapitres. Le premier rappelle les dispositions de la *Politique de soutien au développement local et régional* et de la Loi sur le ministère des Régions concernant les CLD. Le deuxième traite de la structure des CLD et de la mobilisation du milieu. Enfin, le troisième trace un bilan quantitatif de leurs activités de soutien à l'entrepreneuriat.

Le rapport triennal a été produit à partir de données fournies par les CLD sur la base d'un questionnaire mis à leur disposition sur Internet et de divers rapports fournis par les CLD, notamment dans les régions de Montréal et de Laval. Les bureaux régionaux du ministère des Régions (MREG) et ceux des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) ont apporté leur soutien aux CLD pendant la période de saisie. Par la suite, ils ont été mis à contribution pour la phase de validation des données.

La plupart des tableaux du présent rapport triennal et les commentaires qui les accompagnent sont donc basés sur la compilation des données fournies par les CLD.

L'exercice financier de la majorité des CLD est fonction des années civiles, c'est-à-dire qu'il débute le 1^{er} janvier de chaque année. C'est le cas pour tous les CLD à l'exception de ceux de la région de Montréal (7) et de ceux de la région Nord-du-Québec (2), pour qui l'exercice financier s'étend du 1^{er} avril au 31 mars.

CHAPITRE 1

LES DISPOSITIONS DE LA *POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL* ET DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DES RÉGIONS CONCERNANT LES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT (CLD)

La *Politique de soutien au développement local et régional* (avril 1997) et la Loi sur le ministère des Régions (décembre 1997) prévoient la mise en place d'un CLD dans chacun des territoires de municipalité régionale de comté (MRC) ou son équivalent.

Le but est de constituer un guichet multiservice à l'entrepreneuriat géré par le milieu local et offrant des services de base en matière de soutien aux entreprises (entrepreneurs potentiels ou en activité, entrepreneurs individuels ou collectifs), incluant les entreprises de l'économie sociale.

Au 31 décembre 2000, on comptait 111 CLD agréés par le gouvernement sur l'ensemble du territoire québécois : 103 CLD sous la responsabilité du ministre d'État aux Régions et 8 sous la responsabilité de la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole.

1.1 La mission

La mission des CLD est de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux en vue de favoriser le développement de l'économie et la création d'emplois sur leur territoire dans le cadre d'un partenariat avec le gouvernement et la MRC (ou son équivalent).

1.2 Le statut juridique

Chaque CLD est constitué en corporation sans but lucratif selon les dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec.

Nombre de CLD par région administrative	
CLD sous la responsabilité du MREG	
Bas-Saint-Laurent	8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4
Capitale-Nationale	10
Mauricie	5
Estrie	7
Outaouais	5
Abitibi-Témiscamingue	5
Côte-Nord	6
Nord-du-Québec	2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6
Chaudière-Appalaches	11
Lanaudière	6
Laurentides	8
Montérégie	15
Centre-du-Québec	5
Sous-total MREG	103
CLD sous la responsabilité du MAMM	
Montréal	7
Laval	1
Sous-total MAMM	8
GRAND TOTAL	111

1.3 Les mandats

Les principaux mandats des CLD sont :

- de regrouper ou de coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et d'assurer le financement de ces services;
- d'élaborer un plan d'action local en matière de développement économique et de développement de l'emploi en tenant compte, notamment, du plan stratégique établi par le conseil régional de développement de son territoire ainsi que de l'entente cadre à laquelle ce dernier est partie, et de veiller à la réalisation de ce plan;
- d'élaborer, en tenant compte des orientations, des stratégies et des objectifs nationaux et régionaux, toute stratégie liée au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- d'agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi (CLE) de son territoire;
- d'exécuter, avec l'autorisation du ministre d'État aux Régions ou de la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, selon le cas, tout autre mandat provenant des ministères et des organismes gouvernementaux concernés par le développement local.

1.4 Le territoire d'implantation

Le territoire d'implantation du CLD est la MRC ou son équivalent lorsqu'il n'y a pas de MRC comme c'est notamment le cas dans les communautés urbaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais. La région de Laval, quant à elle, a la particularité d'être à la fois une région administrative, une MRC et une ville.

1.5 Le calendrier d'implantation

Un nombre important de CLD ont été mis en place dans la deuxième moitié de l'année 1998 dont 42 % dans les trois derniers mois. Cette situation explique le fait que les données fournies par les CLD pour 1998 sont très différentes de celles fournies pour 1999 et 2000. À noter également que sept des 111 CLD ont été mis en place en 1999.

Calendrier d'implantation des CLD	
CLD sous la responsabilité du MREG	
1998	
Juin	4
Juillet	21
Août	17
Septembre	17
Octobre	21
Novembre	19
Décembre	3
1999	
Juin	1
Total	103
CLD sous la responsabilité du MAMM	
1998	
Juin	1
Octobre	1
1999	
Mars	6
Total	8

1.6 Les clientèles et les services offerts

Le CLD offre des services de première ligne d'accompagnement et de soutien technique ou financier auprès des entrepreneurs potentiels ou déjà en activité, individuels ou collectifs, incluant les entreprises d'économie sociale quel que soit le stade de développement de l'entreprise. Ces services comprennent notamment :

- les services de consultation, d'orientation et de référence;
- l'aide à la réalisation de plans d'affaires incluant les études de préfaisabilité;
- la recherche de financement;
- l'aide financière aux entreprises par le biais du Fonds local d'investissement (FLI), du Fonds Jeunes promoteurs (FJP) et du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEES);
- la formation en entrepreneuriat;
- l'accompagnement et le suivi des entrepreneurs et des entreprises;
- la référence à des services plus spécialisés, notamment en matière d'exportation ou de développement technologique.

1.7 La composition du conseil d'administration

Le CLD est dirigé par un conseil d'administration. Dans le but de mettre en place des conditions qui favorisent la mise en commun des efforts de tous les intervenants locaux en vue du développement économique et de la création d'emplois, la composition du conseil d'administration répond à certaines exigences quant à la représentation des différents secteurs. Ainsi, chaque conseil d'administration doit notamment être constitué de membres représentatifs des milieux suivants :

- affaires, tant du secteur industriel, manufacturier que commercial;
- travailleurs, y compris les syndicats;
- agricoles;
- municipaux;
- coopératifs;
- institutionnels;
- communautaires.

UN BON COUP

La Société de développement économique de Drummondville (CLD Drummond) a innové en organisant le Défi emploi Drummond 1998 qui a depuis été repris avec succès dans plusieurs autres régions du Québec, notamment sous l'appellation La Foire de l'emploi. Le CLD a d'ailleurs répété l'activité en 2000.

Celle-ci vise essentiellement à combler les besoins de main-d'œuvre (spécialisée ou non) dans les entreprises de même qu'à sensibiliser les intervenants locaux aux besoins de formation spécifique pour répondre aux demandes des employeurs.

En 1998, on a pourvu à 900 des 1133 emplois disponibles six mois après la tenue de l'événement. Les entreprises ont connu une progression de leur marché et la population a augmenté de 200 familles sur le territoire du CLD.

Les personnes suivantes sont également membres du conseil d'administration, mais sans y avoir droit de vote (membres non votants) :

- le responsable du CLE;
- le sous-ministre adjoint du MREG ou du MAMM pour la région concernée;
- le directeur du CLD.

Finalement, le ou les députés de l'Assemblée nationale des territoires concernés ont le droit de participer aux différentes instances, mais sans droit de vote.

Aucun des milieux représentés au sein du conseil d'administration ne peut en constituer la majorité, ni détenir un nombre de sièges qui n'assure pas un équilibre adéquat entre eux, selon les besoins de la collectivité concernée.

1.8 L'entente de gestion

L'entente de gestion constitue un contrat de partenariat entre le gouvernement et les milieux locaux en vue de favoriser le développement des collectivités concernées. L'entente est signée avec la MRC ou son équivalent, le ministre d'État aux Régions ou la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole et le CLD. Elle est annuelle et contient une clause de reconduction automatique à moins de non-respect du contrat.

Cette entente précise notamment les engagements financiers pris par le gouvernement et la MRC auprès du CLD de même que les mandats et les engagements des CLD. On y retrouve aussi les attentes signifiées par le ministre d'État aux Régions ou la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole de même que, le cas échéant, celles de la MRC ou son équivalent.

UN BON COUP

En 2000, le CLD de la MRC de Maskinongé a réalisé une activité intitulée Banque d'idées d'affaires. Cette activité consistait à relever, avec les gens d'affaires de la MRC de Maskinongé, des idées d'affaires ayant un potentiel de réalisation.

Au total, 535 idées d'affaires ont ainsi été recueillies et 156 d'entre elles ont fait l'objet d'études de préféabilité. Un répertoire de 38 occasions d'affaires concluantes a été réalisé et diffusé dans un dépliant promotionnel.

Principaux éléments de contenu des ententes de gestion :

- le territoire d'intervention
- les mandats
- les services offerts
- les engagements du ministre
- les engagements de la MRC
- les engagements du CLD
- les dispositions administratives
- les modalités d'utilisation des fonds
- le contrat de prêt (FLI)
- les attentes signifiées
- le rapport annuel d'activités

1.9 Le rôle de la municipalité régionale de comté (MRC)

La MRC joue un rôle important dans l'accréditation, le fonctionnement et le financement du CLD de son territoire :

- elle reconnaît le CLD en adoptant une résolution à cet effet. C'est notamment sur la base de cette résolution que le ministre a pu accréditer le CLD;
- elle signe conjointement avec le gouvernement l'entente annuelle de gestion avec le CLD;
- elle peut signifier des attentes particulières au CLD. Elle reçoit, au même titre que le gouvernement, son rapport financier annuel de même que son rapport annuel d'activités;
- elle soutient financièrement le CLD de son territoire. Des amendements ont été apportés à diverses lois municipales en vue de prévoir cette contribution au financement des CLD.

1.10 Le financement

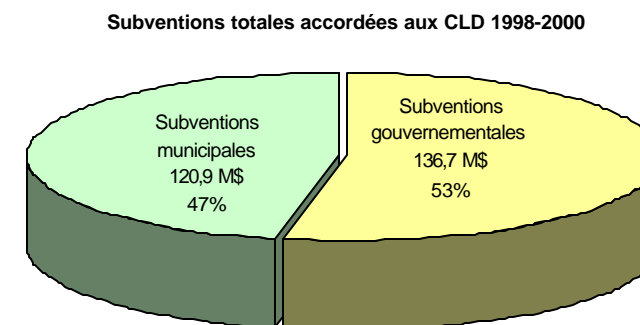
Le gouvernement et les MRC (ou leur équivalent) financent conjointement les CLD. Lors de l'adoption de la *Politique de soutien au développement local et régional*, le gouvernement visait la parité globale entre la contribution gouvernementale et la contribution municipale.

Au cours de la période triennale 1998-2000, le MREG a versé 132,4 M\$ dans le réseau des CLD sous sa responsabilité alors que le MAMM a déboursé 57,1 M\$, pour une contribution gouvernementale totale de 189,5 M\$. Pour sa part, le milieu municipal a injecté 120,9 M\$ dans le réseau.

Toutefois, si l'on exclut du financement gouvernemental la somme de 52,8 M\$ consentie sous forme de prêt aux CLD pour la gestion du Fonds local d'investissement (FLI), on constate une contribution presque paritaire dans le financement des CLD pour ce qui est des subventions versées : la contribution gouvernementale représente 53 % par rapport à 47 % pour la contribution municipale.

Financement des CLD 1998-2000 (en millions de \$)				
	1998	1999	2000	Total
MREG	33,0	49,5	49,9	132,4
MAMM ¹	18,1	18,7	20,3	57,1
Total gouvernement (subventions et prêts)²	51,1	68,2	70,2	189,5
Total gouvernement (subventions seulement)	38,1	48,9	49,7	136,7
Total milieu municipal	36,4	41,7	42,8	120,9
Grand total (subventions et prêts inclus)	87,5	109,9	113,0	310,4

1. Montants versés par le MAMM au cours des exercices financiers 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001.
2. Le gouvernement finance les CLD sous forme de subvention à l'exception des montants consentis dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI), lesquels constituent un prêt aux CLD.



CHAPITRE 2

LES CLD ET LA MOBILISATION DU MILIEU

Cinq indicateurs ont été retenus pour mesurer la mobilisation des acteurs du développement local autour du CLD :

- la représentativité du conseil d'administration de chaque CLD;
- la participation effective des administrateurs aux réunions du conseil d'administration;
- le personnel et les ressources affectées aux CLD;
- la réalisation des plans d'action locaux pour l'économie et l'emploi (PALEE);
- les relations des CLD avec les autres organismes du milieu.

2.1 Le conseil d'administration du CLD

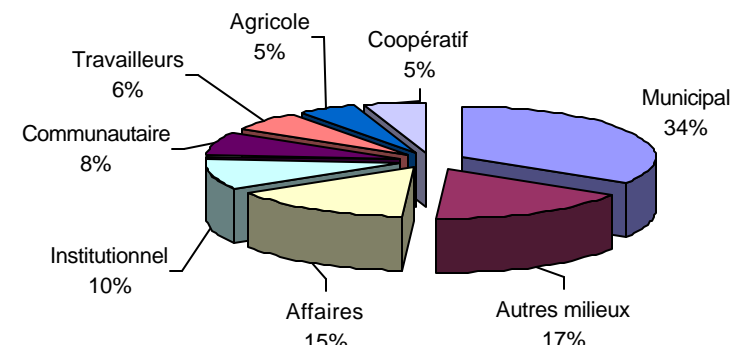
2.1.1 Sa représentativité et sa composition

Le CLD est dirigé par un conseil d'administration dont la composition est représentative de tous les intervenants locaux concernés par le développement économique et la création d'emplois : le milieu des affaires, tant du secteur industriel, manufacturier que commercial, le milieu des travailleurs y compris les syndicats, les milieux agricole, municipal, coopératif, institutionnel et communautaire.

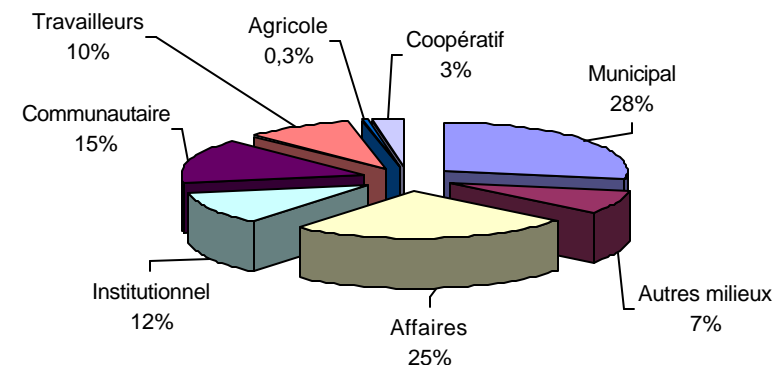
Les données enregistrées en décembre 2000 témoignent de cette vaste représentation. Le milieu municipal est celui qui est le plus largement représenté. Les CLD sous la responsabilité du MAMM se distinguent par la forte représentation du milieu des affaires (25 %) et des milieux communautaires (15 %).

Le CLD Montréal, desservant un million de personnes, a pour particularité d'être géré dans chaque arrondissement de la ville par un comité de partenaires locaux (d'environ 26 membres) dont le rôle s'apparente à celui du conseil d'administration d'un CLD. Il est dirigé par un conseil d'administration de 13 membres votants.

Répartition des administrateurs des 103 CLD sous la responsabilité du MREG, selon leur milieu de provenance



Répartition des administrateurs des 8 CLD sous la responsabilité du MAMM, selon leur milieu de provenance



Les conseils d'administration des CLD sous la responsabilité du MREG sont composés en moyenne de 18 personnes. Au niveau régional, le nombre moyen de membres votants varie de 14 à 23, la plupart des régions se situant autour de la moyenne globale. Pour Montréal et Laval, le nombre d'administrateurs est moins élevé, se situant entre 9 et 13 membres votants.

2.1.2 La participation des administrateurs

Les administrateurs des CLD participent activement aux réunions de leur conseil d'administration respectif. Leur taux de participation est supérieur à 70 % pour l'ensemble des 111 CLD, ce qui démontre une implication significative des divers intervenants du milieu dans le fonctionnement et dans les décisions de leur CLD. Bien que la majorité des régions enregistrent un taux de participation proche ou équivalent à cette valeur moyenne, on observe quelques écarts. Le taux le plus faible est de 62 % et le plus élevé, de 78 %.

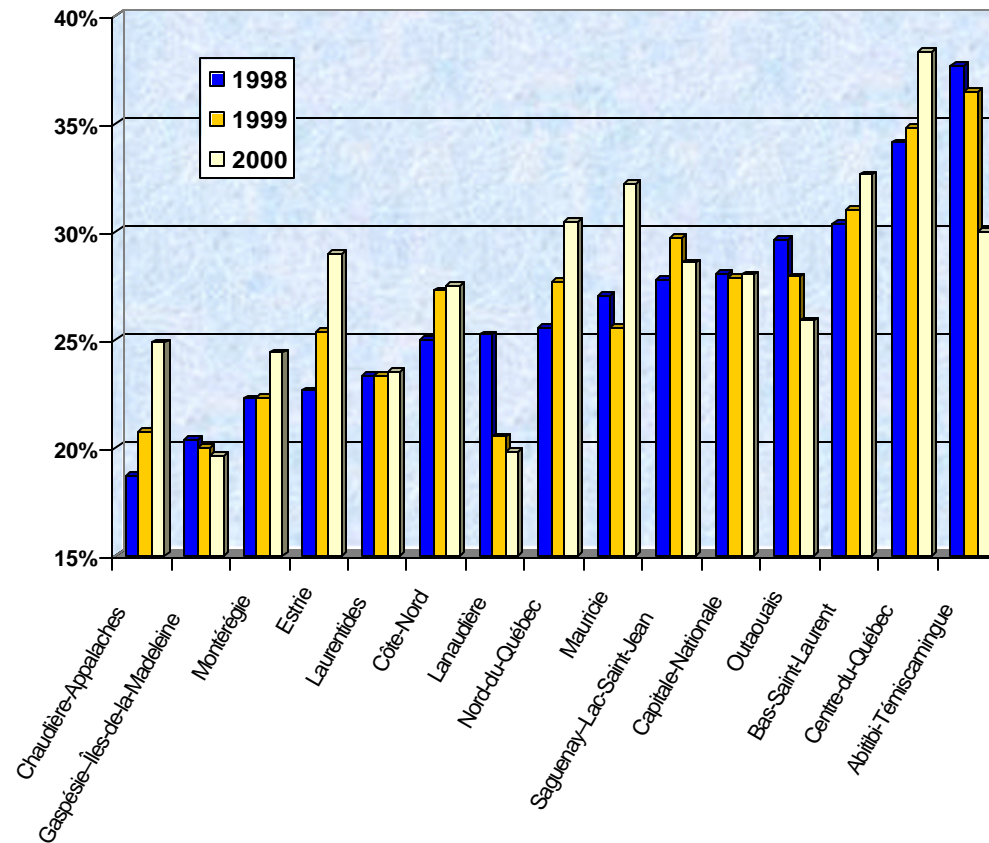
La place qu'occupent les **femmes** au sein des conseils d'administration des CLD sous la responsabilité du MREG est variable. En moyenne, celles-ci représentaient 27 % des membres votants en 2000 (graphique 1). Ce pourcentage a très peu varié au cours des trois dernières années. Dans certaines régions comme celle du Centre-du-Québec, il atteint presque 40 % en 2000. À l'inverse, il est de moins de 20 % en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et dans Lanaudière. Les femmes représentent 43 % des membres votants parmi les administrateurs du CLD Montréal; cette proportion est de 30 % dans les 6 CLD de la banlieue de l'île de Montréal.

La représentativité des **jeunes** au sein des conseils d'administration des CLD sous la responsabilité du MREG est moins élevée. Pour s'assurer d'une représentativité des jeunes de 35 ans et moins, 60 % des CLD leur ont réservé au moins un siège à titre de représentant jeune (graphique 2). Globalement, en 2000, les jeunes représentent 10 % des membres des conseils d'administration des CLD. Leur proportion est plus élevée dans certaines régions, par exemple, en Abitibi-Témiscamingue (19 %) ou au Nord-du-Québec (15 %). Dans d'autres régions, elle est inférieure à la moyenne générale : Lanaudière (2 %), Montérégie (6 %) et Estrie (6 %).

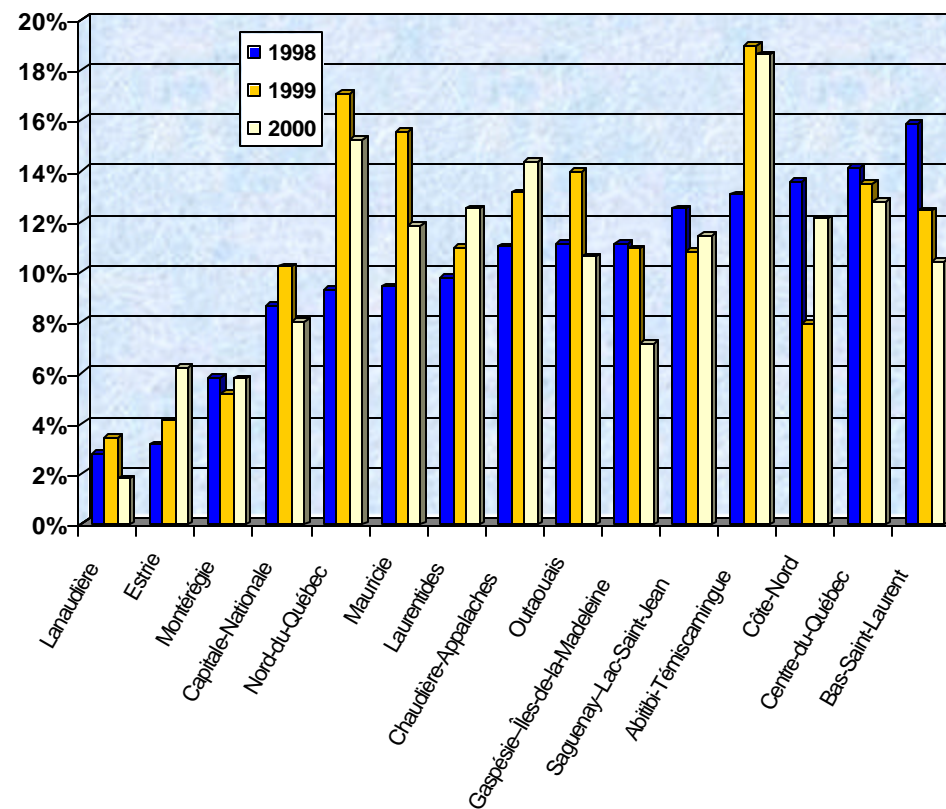
Nombre moyen de membres votants siégeant au C.A. et taux moyen de participation par CLD, 1998-2000

Région	Nombre de membres votants/CLD	Taux de participation/CLD (%)
Bas-Saint-Laurent	18	71
Saguenay–Lac-Saint-Jean	18	73
Capitale-Nationale	15	77
Mauricie	18	71
Estrie	21	72
Outaouais	17	69
Abitibi-Témiscamingue	14	62
Côte-Nord	15	70
Nord-du-Québec	23	70
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	18	72
Chaudière-Appalaches	17	71
Lanaudière	19	65
Laurentides	17	68
Montérégie	20	73
Centre-du-Québec	17	78
Total MREG	18	71
Montréal	13	71
Laval	9	74

Graphique 1
Évolution de la proportion des femmes
au sein des C.A. des CLD sous la responsabilité du MREG,
de 1998 à 2000



Graphique 2
Évolution de la proportion des jeunes
au sein des C.A. des CLD sous la responsabilité du MREG,
de 1998 à 2000



La représentation **autochtone** au sein des conseils d'administration concerne potentiellement 24 CLD pour lesquels se trouvent, sur leur territoire, une ou des communautés autochtones. Ces CLD se répartissent dans 13 régions administratives. La Côte-Nord est la seule région où tous les CLD ont au moins une communauté autochtone sur leur territoire.

De ces 24 CLD, la moitié disposent d'au moins un siège dédié à la représentation autochtone au conseil d'administration. Dix de ces sièges étaient effectivement occupés en 2000. Ce nombre a très peu varié depuis 1998.

2.2 Les ressources affectées aux CLD

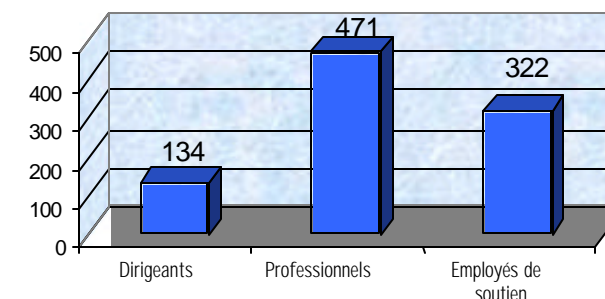
2.2.1 Les caractéristiques du personnel

Les données recueillies auprès des CLD nous permettent de répartir le personnel des CLD selon la catégorie d'emplois occupés, le sexe et le groupe d'âge. Au 31 décembre 2000, l'ensemble des CLD sous la responsabilité du MREG avaient à leur emploi 927 personnes, dont 15 % de dirigeants¹, 50 % de professionnels et 35 % d'employés de soutien technique et administratif. La presque totalité du personnel des CLD sous la responsabilité du MAMM est à temps plein. Ils comptent 140 employés à temps plein, dont 17 % de dirigeants, 61 % de professionnels et 21 % d'employés de soutien technique et administratif.

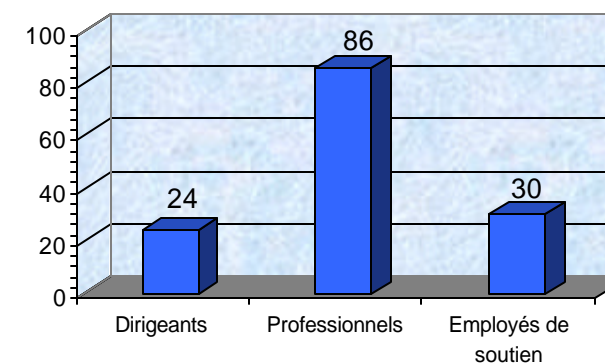
Globalement, les femmes représentent la majorité des employés des CLD sous la responsabilité du MREG, avec 62 % de l'effectif total. Cette moyenne mérite d'être nuancée en fonction des catégories d'emplois (tableau 1). Si les femmes représentent la presque totalité des employés de soutien technique et administratif (91 %), elles ne représentent que 28 % des dirigeants. Mais dans certaines régions, la proportion de femmes parmi les dirigeants des CLD dépasse largement la moyenne, comme en Mauricie (40 %). Elle atteint même 50% en Abitibi-Témiscamingue ou dans Lanaudière. Chez les professionnels, les femmes sont à parité avec leurs collègues masculins.

Les CLD ont un personnel plutôt jeune. Les employés de 35 ans et moins représentent 44 % de l'effectif total. Cette proportion s'élève à 53 % chez les professionnels et à 25 % chez les dirigeants. Dans les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord, plus de 70 % des employés professionnels sont des jeunes. Sur la Côte-Nord, 50 % des dirigeants sont

Nombre d'employés dans l'ensemble des CLD sous la responsabilité du MREG au 31 décembre 2000, par catégorie d'emplois



Répartition des employés à temps plein des CLD de Montréal et de Laval, par catégorie d'emplois, 2000-2001



¹. On entend par dirigeant une personne au service du CLD qui exerce des fonctions de direction ou d'encadrement auprès du personnel.

également des jeunes (tableau 1).

Tableau 1

Caractéristiques du personnel des CLD sous la responsabilité du MREG au 31 décembre 2000, par région

Région	Dirigeants			Professionnels			Employés de soutien technique et administratif			Total		
	Total	% jeunes	% femmes	Total	% jeunes	% femmes	Total	% jeunes	% femmes	Total	% jeunes	% femmes
Bas Saint-Laurent	8	38%	38%	38	39%	53%	20	50%	95%	66	42%	64%
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7	14%	29%	41	56%	44%	13	15%	100%	61	43%	54%
Capitale-Nationale	11	27%	18%	49	47%	53%	27	44%	89%	87	44%	60%
Mauricie	5	20%	40%	29	48%	52%	12	42%	92%	46	43%	61%
Estrie	14	21%	21%	33	45%	61%	37	43%	95%	84	40%	69%
Outaouais	11	36%	27%	13	62%	54%	13	54%	100%	37	51%	62%
Abitibi-Témiscamingue	6	17%	50%	18	50%	61%	21	52%	67%	45	47%	62%
Côte-Nord	8	50%	38%	21	76%	48%	12	67%	100%	41	68%	61%
Nord-du-Québec	1	0%	0%	1	0%	0%	1	0%	100%	3	0%	33%
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6	33%	33%	28	71%	50%	10	20%	70%	44	55%	52%
Chaudière-Appalaches	12	25%	25%	45	64%	51%	28	54%	93%	85	55%	61%
Lanaudière	6	17%	50%	27	59%	37%	11	45%	100%	44	50%	55%
Laurentides	11	18%	18%	36	44%	53%	18	33%	100%	65	37%	60%
Montérégie	22	18%	27%	69	49%	57%	85	28%	89%	176	35%	69%
Centre-du-Québec	6	33%	17%	23	52%	39%	14	36%	100%	43	44%	56%
Total	134	25%	28%	471	53%	51%	322	40%	91%	927	44%	62%

La plupart des employés travaillent à temps plein (86 %). Cette moyenne cache toutefois de grands écarts selon la catégorie et le statut d'emploi. En effet, moins de 5 % des dirigeants et des professionnels travaillent à temps partiel alors que c'est le cas pour 30 % des employés de soutien technique et administratif.

Le CLD Montréal représente un cas particulier. Celui-ci offre des services aux citoyens par le biais de 14 comités de partenaires locaux devenus des mandataires du CLD Montréal. Au total, 132 personnes sont à l'emploi du CLD, dont 114 à temps plein et 18 à temps partiel; le personnel externe est composé de 4 personnes en contrat de services professionnels. Les femmes comptent pour 65 % des employés, surtout chez les professionnels.

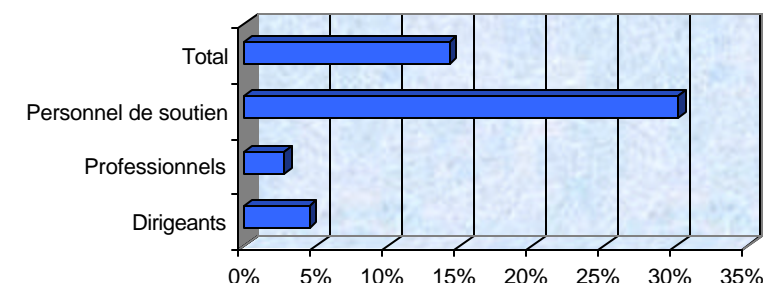
2.2.2 Le salaire et les contrats de services

Dans l'ensemble, les CLD sont des organisations avec des ressources limitées. En effet, pour mener à bien leurs activités, les CLD ont à leur service, depuis leur entrée en activité, 8 employés en moyenne par année et font appel à 1,6 ressource externe (CLD sous la responsabilité du MREG) dans le cadre d'ententes ou de contrats de services professionnels.

Les sommes versées en moyenne par chaque CLD pour le salaire des employés ou pour les contrats de services professionnels se chiffrent à 355 600 \$ par année (tableau 2). Le salaire annuel moyen des employés est de l'ordre de 36 000 \$. On remarque très peu de variation d'une région à l'autre à ce chapitre. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean et Laval se distinguent des autres, avec une rémunération annuelle moyenne d'un peu plus de 40 000 \$.

Enfin, chaque CLD verse, en moyenne, dans le cadre d'ententes ou de contrats de services professionnels, un montant de près de 78 000 \$ par année. Ces sommes sont très variables d'une région à l'autre, suivant les pratiques de gestion adoptées dans chaque CLD, allant de 2 700 \$ sur la Côte-Nord à 462 040 \$ au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Pourcentage d'employés à temps partiel dans les CLD sous la responsabilité du MREG, au 31 décembre 2000



Masse salariale et montant affecté aux contrats de services/CLD/an, pour les CLD sous la responsabilité du MREG

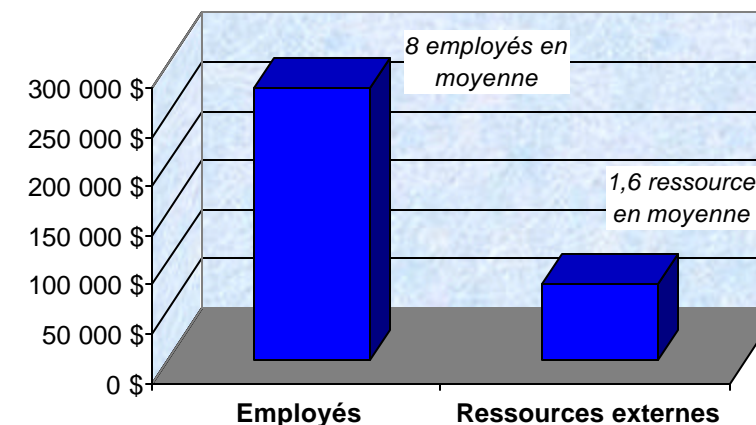


Tableau 2
Ressources affectées aux CLD et masse salariale, 1998-2000

Région (MREG)	Nombre d'employés/CLD (pers./an) ¹	Ressources externes/CLD (pers./an) ¹	Masse salariale/CLD ¹	Salaire moyen/employé/CLD ¹	Montant moyen ¹ affecté aux ententes de service/CLD	Total de la masse salariale et des ententes de service/CLD
Bas-Saint-Laurent	7	0,6	246 196 \$	33 158 \$	4 637 \$	250 833 \$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	14	2,6	549 199 \$	40 033 \$	462 040 \$	1 011 238 \$
Capitale-Nationale	8	2,9	273 239 \$	35 555 \$	176 318 \$	449 557 \$
Mauricie	9	1,0	301 811 \$	35 300 \$	36 842 \$	338 653 \$
Estrie	10	2,1	376 772 \$	37 147 \$	125 884 \$	502 656 \$
Outaouais	6	4,0	202 193 \$	34 504 \$	161 459 \$	363 652 \$
Abitibi-Témiscamingue	9	1,2	328 579 \$	35 848 \$	17 290 \$	345 869 \$
Côte-Nord	6	0,2	180 169 \$	32 512 \$	2 751 \$	182 920 \$
Nord-du-Québec	1	2,5	26 750 \$	26 750 \$	16 824 \$	43 574 \$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6	0,7	206 244 \$	36 611 \$	15 051 \$	221 295 \$
Chaudière-Appalaches	6	1,3	222 539 \$	36 986 \$	53 664 \$	276 203 \$
Lanaudière	7	1,4	248 609 \$	34 888 \$	33 802 \$	282 411 \$
Laurentides	8	1,3	298 278 \$	38 149 \$	43 674 \$	341 952 \$
Montérégie	9	1,7	319 564 \$	34 830 \$	52 235 \$	371 799 \$
Centre-du-Québec	8	2,2	285 253 \$	37 239 \$	67 682 \$	352 935 \$
Total	8	1,6	277 831 \$	35 974 \$	77 791 \$	355 622 \$
Région (MAMM)	Nombre d'employés / CLD et mandataires (temps plein)	Ressources externes (3 CLD)	Masse salariale moyenne	Salaire moyen/employé/CLD ¹	Montant moyen affecté aux ententes de service/CLD	Total de la masse salariale et des ententes de service/CLD
Montréal	8	2,6	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Laval	14	1,0	580 000 \$	41 429 \$	n.d.	n.d.

1. La moyenne annuelle a été calculée sur la base des deux dernières années complètes d'activité, soit 1999 et 2000.

2.3 Le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALEE)

Comme on l'a vu précédemment, les CLD ont le mandat d'élaborer un plan d'action local en matière de développement économique et de développement de l'emploi et de veiller à la réalisation de ce plan.

Ce mandat a été confirmé dans l'entente de gestion conclue avec chacun d'eux à l'annexe portant sur les attentes signifiées aux CLD par le ministre d'État aux Régions ou, selon le cas, par le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole.

Ce plan d'action peut être mis à jour annuellement pour tenir compte de nouvelles réalités et comprend généralement les éléments suivants :

- un diagnostic de la réalité socio-économique du territoire du CLD;
- des objectifs et des priorités d'intervention pour l'économie et l'emploi;
- des stratégies et des moyens d'action adaptés aux objectifs identifiés;
- des indicateurs de résultats.

Le PALEE tient compte du plan stratégique régional du CRD, de l'entente-cadre de développement, du schéma d'aménagement de la MRC et des axes de la *Politique active du marché du travail*.

Tous les CLD sous la responsabilité du MREG se sont acquittés de ce mandat et disposent maintenant d'un PALEE. Le CLD Montréal a fait adopter neuf PALEE correspondant aux neuf arrondissements de Montréal. Le CLD de Laval et trois CLD de la banlieue de l'île de Montréal n'ont pas encore adopté de plans locaux.

UN BON COUP

En 1999, le CLD des Collines-de-l'Outaouais a organisé, en concertation avec le CRD, une importante consultation dans le cadre de la planification stratégique régionale.

En plus d'apporter au CRD les intrants nécessaires à la planification régionale, cette activité a permis au CLD de jeter les bases de son propre Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALEE). Il a aussi permis de favoriser l'adéquation entre les besoins du milieu et les priorités

UN BON COUP

En 2000, la Corporation de développement économique et communautaire (CDEC) Ahuntsic-Cartierville, mandataire du CLD Montréal, a organisé un déjeuner-causerie sur l'entrepreneuriat au féminin.

Depuis, pour faire suite au succès de cet événement, on a mis en place le Club d'appui aux femmes entrepreneurs (CAFE),

2.4 Les relations avec les autres organismes du milieu

2.4.1 Les organismes dédiés au soutien à l'entrepreneuriat local

Un des mandats des CLD est de constituer un guichet multiservice d'aide à l'entrepreneuriat local en regroupant ou en coordonnant les différents services existants sur leur territoire ou en assurant le financement de ces services.

Les CLD placés sous la responsabilité du MREG ont identifié 396 organismes dispensant des services de base de soutien technique ou financier auprès de l'entrepreneuriat local. À la lumière des informations obtenues sur les relations qu'ils entretiennent avec ces organismes, il ressort que les CLD jouent un rôle central dans l'offre de services de soutien à l'entrepreneuriat local sur leur territoire respectif. En effet, 77 % des organismes identifiés entretiennent des relations étroites avec le CLD de leur territoire : 45 % ont intégré leurs activités à celles du CLD ou ont conclu une entente de service et 32 % ont des relations régulières.

Les organismes de promotion et de développement économique sont les plus nombreux (170). Sont regroupés sous ce vocable, les commissariats industriels, les corporations ou sociétés de développement économique, industriel ou technologique de même que les services municipaux ou paramunicipaux de développement économique. De ce nombre, 132 (78 %) ont des relations étroites avec le CLD de leur territoire, soit 53 % sous forme d'activités intégrées ou d'ententes de service et 25 % sous forme de relations régulières.

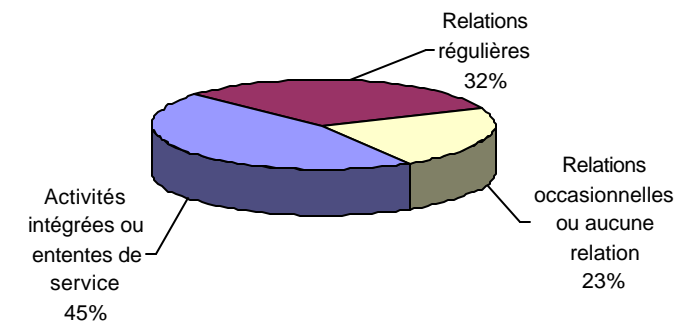
Les organismes d'aide financière (84) sont trois fois sur quatre des fonds locaux d'investissement mis sur pied par les MRC. Il s'agit de fonds d'investissement local (FIL) ou de sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE). À ces derniers s'ajoutent divers autres fonds de développement industriel. On compte 69 organismes d'aide financière en relation étroite avec leur CLD, soit 45 % sous forme d'activités intégrées ou d'ententes de service et 37 % sous forme de relations régulières.

Les relations qu'entretiennent les CLD (MREG)

avec les organismes de leur milieu

Type d'organisme	Nombre	Activités intégrées ou ententes de service	Relations régulières	Relations occasionnelles ou aucune relation
Promotion et développement économique	170	89	43	38
Aide financière	84	38	31	15

Les relations qu'entretiennent les CLD avec les organismes de leur milieu



Les organismes financés par le gouvernement fédéral sont au nombre de 80. Ce sont principalement 65 sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) auxquels s'ajoutent 13 centres d'aide aux entreprises. Une grande majorité des organismes fédéraux (61 %) ont des relations régulières avec les CLD.

Les organismes « jeunesse », au nombre de 33, sont essentiellement constitués d'organismes de services d'aide aux jeunes entrepreneurs (31). La presque totalité d'entre eux (97 %) ont intégré leurs activités à celles des CLD lors de leur mise en place.

Les autres organismes, au nombre de 29, sont constitués de 7 corporations de développement économique communautaire (CDEC), de 2 organismes locaux de formation en entrepreneuriat et de 20 autres organismes engagés dans divers services d'aide à l'entrepreneuriat local. Plus des deux tiers sont en étroite relation avec le CLD de leur territoire.

Pour Montréal et Laval, les CLD ont également choisi d'avoir recours aux ressources déjà existantes en entrepreneuriat et en développement économique afin d'offrir leurs services aux citoyens.

2.4.2 Les autres organismes du milieu

Par ailleurs, soulignons que les CLD entretiennent des relations avec plusieurs autres organismes œuvrant sur leur territoire dont le mandat principal ne concerne pas le soutien technique ou financier à l'entrepreneuriat local. Ces nombreux organismes forment un réseau dont la composition est très variée. Il comprend principalement les regroupements de gens d'affaires tels les chambres de commerce, les Carrefours jeunesse-emploi, les corporations de développement communautaire et les coopératives de développement régional. Globalement, les CLD ont des ententes de service ou des relations régulières avec 44 % d'entre eux.

LE CAS PARTICULIER DE MONTRÉAL

Il n'y a pas de SADC à Montréal et à Laval. Par contre, les 9 CDEC de la ville de Montréal assurent les mandats du CLD Montréal dans les arrondissements. Elles sont aussi financées par le gouvernement fédéral. Par ailleurs, en collaboration avec les CLD et les CDEC, les Services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) ont été maintenus à Montréal pour offrir des services aux jeunes entrepreneurs et aux travailleurs autonomes (Soutien au travail autonome - STA).

UN BON COUP

Lors de la mise en place du CLD de Lajemmerais en Montérégie, quatre services de développement économique municipal existaient sur le territoire. La conclusion d'ententes de gestion avec ces derniers a permis de regrouper, sous l'égide du CLD, les services offerts par chacun d'eux et ainsi d'éviter tout dédoublement de services.

Par le biais de ces ententes, le CLD dispose maintenant de quatre points de services qui ont généré, depuis lors, par leurs activités des investissements de plus de 220 M\$.

CHAPITRE 3

LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

Ce chapitre fait état des activités réalisées par les CLD au cours des trois premières années de fonctionnement, des sommes investies et de l'impact des différents programmes, au niveau de l'emploi et de la création d'entreprises. Les données présentées sont essentiellement quantitatives et témoignent des efforts consentis par les CLD au regard du développement local et des résultats qu'ils ont pu générer dans le milieu.

3.1 Les dossiers traités

Les CLD sont très actifs dans leur milieu. Ils offrent de nombreux services qui touchent divers aspects de l'aide à l'entrepreneuriat. Chaque année, les CLD traitent un nombre important de dossiers. On entend par dossier traité, tout projet ayant bénéficié, pendant l'année, d'un ou de plusieurs services de soutien technique ou financier en vue de démarrer, de consolider ou de développer une entreprise. Pour être comptabilisée à cette fin, l'action du CLD doit cependant aller au delà d'une simple demande d'information. Bien qu'elles ne soient pas quantifiées dans ce bilan, les activités d'information et de promotion exigent néanmoins beaucoup d'efforts de la part des CLD et sont une condition préalable au développement et au maintien de l'entrepreneuriat local.

Au cours des années 1998 à 2000, les CLD sous la responsabilité du MREG ont traité **60 544 dossiers** qui ont fait l'objet de services de soutien technique ou financier. Si on exclut l'année de démarrage, qui ne constitue pas une année complète de fonctionnement pour l'ensemble des CLD et pour laquelle le volume d'activités s'avère nettement inférieur aux années subséquentes, cela représente en moyenne 23 567 dossiers par année, **soit 229 dossiers par CLD par année**. Les CLD sous la responsabilité du MAMM ont traité plus de 29 000 dossiers en trois ans. Au total, les 111 CLD ont traité près de **90 000 dossiers** en trois ans.

Le nombre moyen de dossiers par CLD dans chaque région permet de constater des différences importantes. Mentionnons à titre d'exemple la Côte-Nord (125), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (156) et le Bas-Saint-Laurent (159). Le Nord-du-Québec constitue un cas particulier avec en moyenne seulement 9 dossiers traités par CLD par année. À l'opposé, les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean (364) et de la Montérégie (320) ont un volume d'activités nettement supérieur à l'ensemble.

3.2 Les services de soutien technique

Nombre de dossiers traités par les CLD, 1998-2000

Région	Nombre total de dossiers 1998-2000	Nombre moyen ¹ de dossiers / CLD / an
Bas-Saint-Laurent	3 696	159
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 416	364
Capitale-Nationale	5 577	227
Mauricie	3 457	249
Estrie	3 442	171
Outaouais	2 513	214
Abitibi-Témiscamingue	2 596	176
Côte-Nord	1 929	125
Nord-du-Québec	52	9
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2 534	156
Chaudière-Appalaches	8 000	270
Lanaudière	4 512	277
Laurentides	4 358	208
Montérégie	10 812	320
Centre-du-Québec	3 650	279
Total MREG	60 544	229
Montréal	28 145	n.d.
Laval	973	324
Total MAMM	29 118	n.d.
Grand total	89 662	n.d.

1. Moyenne calculée sur la base des deux dernières années pour le MREG.

Le soutien technique auprès des entrepreneurs locaux occupe une grande place dans les activités courantes des CLD. Il prend la forme de conseils, de recherche de financement, d'élaboration de plans d'affaires, d'accompagnement de l'entrepreneur, etc. Toutes ces tâches requièrent temps et énergie de la part du personnel des CLD. Le rapport triennal ne fait pas état des retombées des activités de soutien technique des CLD sur l'emploi, sur les entreprises ou sur les investissements. Ces retombées sont difficilement mesurables et plusieurs CLD ne disposaient pas de ce type d'information.

Pour illustrer l'importance de ces activités de soutien technique, nous avons mis en relation le nombre de dossiers traités par les CLD (services de soutien technique et financier confondus) et le nombre de dossiers qui ont été traités dans le cadre des mesures d'aide financière. C'est là qu'apparaît toute l'importance du soutien technique qu'apportent les CLD à l'entrepreneuriat local. En effet, sur les 60 544 dossiers d'entreprises traités par les CLD sous la responsabilité du MREG au cours de la période triennale, 89 % n'ont fait l'objet que de soutien technique alors que 11 % des dossiers ont fait l'objet de demandes financières.

3.2.1 Les types d'interventions

Les CLD jouent un rôle-conseil très important. En effet, un peu plus du tiers des interventions des CLD sous la responsabilité du MREG ont trait à des services de consultation, d'orientation ou de référence (35 %) auprès des entrepreneurs (tableau 3). Ce pourcentage s'élève à 54 % pour les CLD sous la responsabilité du MAMM. Il s'agit du type d'interventions le plus fréquent pour l'ensemble des CLD.

Pour les CLD sous la responsabilité du MREG, les services rendus sont plus diversifiés. En effet, on retrouve dans des proportions presque équivalentes les services-conseils pour la réalisation de plans d'affaires et d'études de préféabilité (18 %), l'accompagnement et le suivi (17 %), de même que l'aide à la recherche de financement (16 %). Les services de formation ne comptent que pour 5 % des interventions des CLD sous la responsabilité du MREG, alors qu'ils s'élèvent à 11 % pour les CLD sous la responsabilité du MAMM. À noter qu'un même dossier peut faire l'objet de plusieurs services de soutien technique.

Les données agrégées au niveau régional s'éloignent peu de la répartition globale des services offerts, à l'exception de quelques cas. Dans certaines régions, les services de consultation, d'orientation et de référence sont proportionnellement plus élevés : 50 % et plus pour les régions de la Côte-Nord et du Centre-du-Québec. Les services d'accompagnement et de suivi se distinguent dans les régions de la Montérégie et de la Mauricie (plus de 25 %). Finalement, les services relatifs aux plans d'affaires et aux études de préféabilité sont proportionnellement plus importants en Estrie (30 %).

Les particularités du CLD Montréal

Pour les CLD sous la responsabilité du MAMM, l'information et la formation en entrepreneuriat représentent des services importants. Le CLD Montréal se distingue à cet égard. À titre d'exemple, mentionnons la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, l'un des mandataires du CLD Montréal, qui offre ses services dans un territoire de près de 120 000 personnes. En 2000-2001, cette CDEC offrait un total de 82 ateliers de formation de 3 heures qui ont enregistré 1 076 inscriptions. Les sujets abordés étaient le projet d'affaires, la structure juridique et la fiscalité des entreprises, le plan d'affaires, l'étude de marché, la vente, etc.

Les services-conseils en gestion, en marketing ou en financement constituent aussi une part importante des activités des CLD de l'île de Montréal. Par exemple, dans Rosemont/Petite-Patrie en 2000-2001, le mandataire du CLD Montréal a réalisé 495 interventions en services-conseils variés comprenant entre autres des conseils spécialisés en comptabilité, en marketing, en redressement financier ou en diagnostic d'entreprise.

est primordiale dans ce genre de développement. Voici les impacts de l'aide technique pour notre CLD :

1998 : 63 dossiers réalisés pour 2 408 050 \$ d'investissement avec 37 emplois créés et 5 consolidés.

1999 : 126 dossiers réalisés pour 8 425 138 \$ d'investissement avec 120 emplois créés et 48 consolidés.

2000 : 116 dossiers réalisés pour 4 357 509 \$ d'investissement avec 63 emplois créés et 140 consolidés. »

LES SERVICES DE SOUTIEN TECHNIQUE DES CLD

« Les intervenants passent beaucoup de temps dans des activités tels : le démarchage, la promotion du développement, l'animation du milieu, la référence, les services-conseils en

Tableau 3

Services de soutien technique offerts par les CLD pour la période 1998-2000, par région

Région	Type de services offerts ¹						Type de services offerts (%)					
	Accompagnement et suivi	Plans d'affaires et études de préaisabilité	Consultation, orientation et référence	Recherche de financement	Formation	Autres services techniques	Accompagnement et suivi	Plans d'affaires et études de préaisabilité	Consultation, orientation et référence	Recherche de financement	Formation	Autres services techniques
Bas-Saint-Laurent	1 264	1 732	3 143	1 350	218	717	15%	21%	37%	16%	3%	9%
Saguenay–Lac-Saint-Jean	986	1 093	1 853	715	281	251	19%	21%	36%	14%	5%	5%
Capitale-Nationale	1 481	2 159	3 992	1 467	348	1 352	14%	20%	37%	14%	3%	13%
Mauricie	1 011	783	1 024	694	173	216	26%	20%	26%	18%	4%	6%
Estrie	929	1 592	1 583	902	51	339	17%	30%	29%	17%	1%	6%
Outaouais	590	1 138	1 944	1 077	161	732	10%	20%	34%	19%	3%	13%
Abitibi-Témiscamingue	377	720	1 003	370	118	505	12%	23%	32%	12%	4%	16%
Côte-Nord	237	511	1 464	215	85	139	9%	19%	55%	8%	3%	5%
Nord-du-Québec	29	45	45	36	0	29	16%	24%	24%	20%	0%	16%
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	484	922	1 923	939	180	137	11%	20%	42%	20%	4%	3%
Chaudière-Appalaches	1 437	1 503	3 590	1 494	315	690	16%	17%	40%	17%	3%	8%
Lanaudière	1 588	1 022	3 329	993	1 320	395	18%	12%	38%	11%	15%	5%
Laurentides	1 433	1 367	2 465	2 311	559	1 202	15%	15%	26%	25%	6%	13%
Montérégie	3 825	2 364	3 580	1 926	701	871	29%	18%	27%	15%	5%	7%
Centre-du-Québec	825	799	2 934	815	122	390	14%	14%	50%	14%	2%	7%
Total MREG	16 496	17 750	33 872	15 304	4 632	7 965	17%	18%	35%	16%	5%	8%
Montréal ²	1 469	3 431	14 665	2 992	2 922	1 146	6%	13%	55%	11%	11%	4%
Laval	111	89	228	130	62	123	15%	12%	31%	17%	8%	17%
Total MAMM	1 580	3 520	14 893	3 122	2 984	1 269	6%	13%	54%	11%	11%	5%

1. Un même dossier peut faire l'objet de plus d'une intervention de la part du CLD. C'est pourquoi la somme des interventions est supérieure au nombre de dossiers traités, pour les CLD sous la responsabilité du MREG.

Pour ceux du MAMM, seul le service prioritaire a été comptabilisé. La somme des interventions correspond donc, pour les CLD de Montréal et de Laval, au nombre de dossiers traités par les CLD.

2. Pour la région de Montréal, il s'agit de données partielles.

3.2.2 Le soutien aux travailleurs autonomes

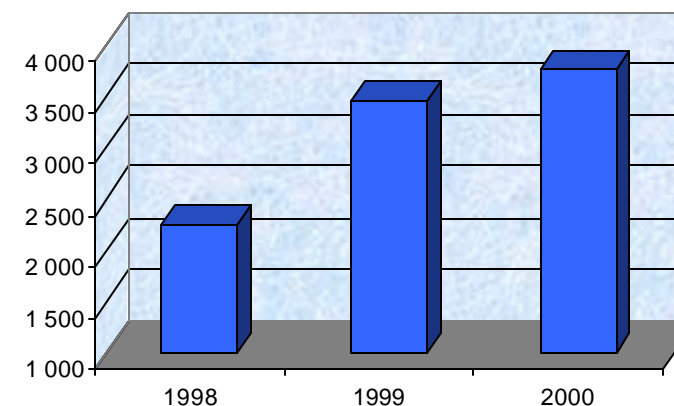
Parmi les services d'aide technique offerts par les CLD, certains visent particulièrement le soutien aux travailleurs autonomes. Ils sont offerts par le biais de la mesure « Soutien aux travailleurs autonomes » (STA) qui relève d'Emploi-Québec. Cette mesure est financée par le Fonds national de développement de la main-d'œuvre. Par l'entremise des centres locaux d'emploi, les CLD reçoivent les personnes ayant un potentiel entrepreneurial et évaluent ce potentiel. Ils apportent un soutien technique pour élaborer un projet d'entreprise et effectuent par la suite un suivi de cette personne.

Pour les CLD sous la responsabilité du MREG, les services de soutien aux travailleurs autonomes représentent 16 % des dossiers traités au cours des trois premières années d'activité. Les CLD ont traité 9 531 dossiers dans le cadre de la mesure STA, permettant le soutien de 10 530 travailleurs autonomes². Le nombre de demandes est en progression constante depuis 1998. Si on exclut cette dernière année, le nombre moyen de demandes par année pour la mesure STA est de 3 630 pour l'ensemble des CLD, soit 35 demandes par CLD par année. En 2000, certaines régions ont reçu en moyenne par CLD beaucoup plus de demandes pour ces services, notamment Lanaudière et le Saguenay–Lac-Saint-Jean, alors que d'autres comme la Côte-Nord ou la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ont reçu la moitié moins de demandes que l'ensemble des régions (tableau 4).

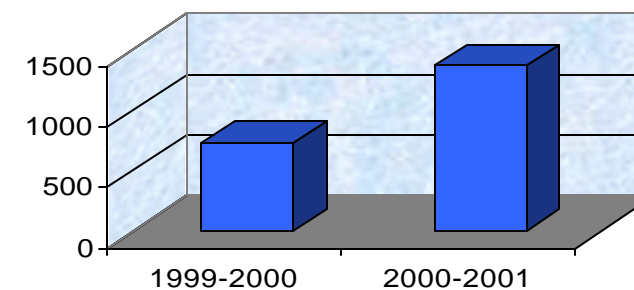
Les travailleurs autonomes qui font appel aux services des CLD sont majoritairement des hommes (63 %) (tableau 5). Cette réalité s'observe dans toutes les régions et la prédominance masculine est même un peu plus importante en Mauricie (71 %), au Centre-du-Québec (69 %) et au Saguenay–Lac-Saint-Jean (68 %).

Pour la région de Montréal, plus de 2 100 personnes ont bénéficié de la mesure STA au cours des deux dernières années. La clientèle était principalement composée d'universitaires (50 %) et de finissants du collégial (31 %). Au total, 60 % des bénéficiaires étaient des hommes.

Nombre de dossiers traités dans le cadre de la mesure STA, pour les CLD sous la responsabilité du MREG



Nombre de dossiers traités dans le cadre de la mesure STA, pour les CLD sous la responsabilité du MAMM



² Le nombre total de travailleurs autonomes soutenus par la mesure STA (10 530) diffère du nombre de dossiers traités (9 531) en raison des dossiers de groupes, pour lesquels on compte évidemment plus d'un client pour le même dossier.

Tableau 4

Nombre de dossiers traités dans le cadre de la mesure de soutien aux travailleurs autonomes (STA) pour les CLD sous la responsabilité du MREG, de 1998 à 2000

Région	Nombre de dossiers traités					
	1998		1999		2000	
	Total	Moyenne/CLD	Total	Moyenne/CLD	Total	Moyenne/CLD
Bas-Saint-Laurent	201	25	286	36	277	35
Saguenay–Lac-Saint-Jean	91	23	157	39	224	56
Capitale-Nationale	221	22	400	40	450	45
Mauricie	145	29	202	40	201	40
Estrie	107	15	209	30	249	36
Outaouais	230	46	156	31	213	43
Abitibi-Témiscamingue	189	38	205	41	212	42
Côte-Nord	4	1	115	19	96	16
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	49	8	102	17	105	18
Chaudière-Appalaches	129	12	291	26	347	32
Lanaudière	288	48	291	49	289	48
Laurentides	177	22	305	38	339	42
Montérégie	224	15	539	36	551	37
Centre-du-Québec	219	44	212	42	234	47
Total	2 274	22	3 470	34	3 787	37

Tableau 5

Répartition de la clientèle de la mesure de soutien aux travailleurs autonomes (STA) selon le sexe, pour les CLD sous la responsabilité du MREG, 1998-2000

Région	Ensemble de la clientèle pour 1998-2000					
	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Bas-Saint-Laurent	505	62%	306	38%	811	100%
Saguenay–Lac-Saint-Jean	376	68%	177	32%	553	100%
Capitale-Nationale	714	59%	489	41%	1 203	100%
Mauricie	502	71%	202	29%	704	100%
Estrie	398	63%	230	37%	628	100%
Outaouais	340	57%	259	43%	599	100%
Abitibi-Témiscamingue	436	64%	241	36%	677	100%
Côte-Nord	135	60%	90	40%	225	100%
Nord-du-Québec	0	-	0	-	0	-
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	187	65%	99	35%	286	100%
Chaudière-Appalaches	536	66%	272	34%	808	100%
Lanaudière	521	59%	364	41%	885	100%
Laurentides	537	60%	363	40%	900	100%
Montérégie	901	60%	595	40%	1 496	100%
Centre-du-Québec	518	69%	237	31%	755	100%
Total	6 606	63%	3 924	37%	10 530	100%

Note: Le total des clients du programme STA est supérieur au nombre de dossiers traités en raison des dossiers de groupe qui comptent plus d'un client pour un même dossier.

3.3 Les services d'aide financière

3.3.1 Les outils financiers mis à la disposition des CLD

Les CLD peuvent intervenir dans le financement des entreprises par l'intermédiaire de trois outils financiers dont ils assument la maîtrise d'œuvre :

- **Le Fonds Jeunes promoteurs (FJP)** est une enveloppe protégée pour les entrepreneurs de 35 ans et moins. L'aide prend la forme d'une **subvention** pour faciliter la concrétisation de projets d'entreprises, la création d'une première entreprise ou la formation de l'entrepreneur. De 1998 à 2000, le gouvernement a investi 15,7 M\$ dans ce fonds dans les 111 CLD du Québec.
- **Le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEES)** vise à soutenir la réalisation de projets mis sur pied par des organismes à but non lucratif ou des coopératives dans le cadre du développement d'entreprises d'économie sociale. L'aide apportée par les CLD prend la forme d'une **subvention**. Le montant accordé par les CLD au cours des trois dernières années pour le FDEES s'élève à 26,5 M\$.
- **Le Fonds local d'investissement (FLI)** vise le soutien des entreprises en démarrage ou en expansion et dont les objectifs s'inscrivent dans les orientations de la politique d'investissement du CLD. L'aide accordée peut prendre la forme de **prêt**, de **prêt participatif**, de **garantie de prêt**, de cautionnement, d'acquisition d'obligations ou autres titres d'emprunt, de participation au capital-actions, au capital social ou autrement. Les montants versés par le gouvernement se chiffrent à 52,8 M\$ depuis 1998 dans les 111 CLD du Québec.

Au total, le gouvernement a mis à la disposition des CLD 95 M\$ à même ces trois outils financiers.

La situation de Montréal se distingue en ce qui concerne les services d'aide financière. Le CLD Montréal dessert sa clientèle par le biais de mandataires dans les quartiers. Or, ces mandataires disposent de plusieurs autres fonds locaux ne provenant pas de l'enveloppe budgétaire du CLD. Chacun des mandataires a une société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) et dispose des capitaux de risque du Fonds de développement Emploi Montréal (FDEM); certains ont aussi d'autres fonds qui leur sont propres. En outre, concernant l'économie sociale, une entente de régionalisation du financement de ce secteur a été signée entre le gouvernement, des CLD et d'autres partenaires régionaux. Cette entente accroît les fonds disponibles pour les projets d'économie sociale soumis aux CLD tout en facilitant le financement du fonctionnement des entreprises.

Les fonds mis à la disposition des CLD 1998-2000 (en millions de \$)				
	1998	1999	2000	Total
MREG				
FLI	8,2	14,5	15,7	38,4
FJP	3,0	4,5	4,5	12,0
FDEES ¹	1,2	7,7	9,4	18,3
Sous-total MREG	12,4	26,7	29,6	68,7
MAMM²				
FLI	4,8	4,8	4,8	14,4
FJP	1,2	1,2	1,2	3,7
FDEES ¹	0,7	3,9	3,6	8,2
Sous-total MAMM	6,7	9,9	9,6	26,3
MREG et MAMM				
FLI	13,0	19,3	20,5	52,8
FJP	4,2	5,7	5,7	15,7
FDEES ¹	1,9	11,6	13,0	26,5

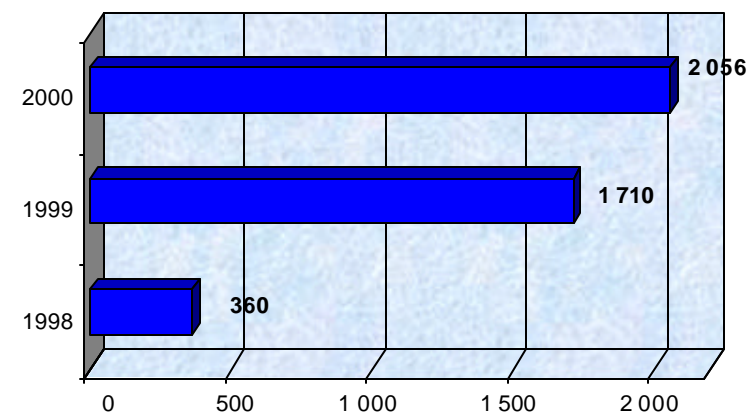
3.3.2 Les demandes d'aide financière déposées et acceptées

De 1998 à 2000, les CLD sous la responsabilité du MREG ont reçu **6 374 demandes d'aide financière** pour le démarrage ou la consolidation d'entreprises, ce qui représente, rappelons-le, près de 11 % de toutes les demandes de services qui leur sont adressées. Dans les trois fonds, on note une faible croissance des demandes au cours des deux dernières années, soit 10 % au total (tableau 6).

Le FJP et le FLI ont fait l'objet d'un nombre de demandes quasi équivalent au cours des trois premières années, soit 2 443 pour le FJP et 2 333 pour le FLI. Quant aux demandes adressées par les entreprises d'économie sociale, elles s'élèvent à près de 1 600 pour la même période.

Parmi les demandes d'aide financière déposées par les entrepreneurs, les deux tiers ont eu une réponse favorable de leurs CLD, c'est-à-dire que les projets ont reçu un financement au moyen de l'une ou l'autre des trois mesures d'aide. Globalement, depuis 1998, le pourcentage des demandes acceptées est semblable d'une mesure à l'autre : 66 % pour le FJP, 65 % pour le FLI et 62 % pour le FDEES (tableau 6).

pour l'ensemble des trois mesures,
de 1998 à 2000



UN BON COUP

Le projet Opération Héritage Kamouraska géré et coordonné par le CLD du Kamouraska a remporté en 1998 le Lauréat national or pour la petite entreprise publique dans le cadre des Grands prix du tourisme québécois. Ce projet visait le positionnement touristique de la MRC de Kamouraska dans les créneaux «nature et culture » en concertation avec les intervenants locaux.

Les outils promotionnels de la région ont été améliorés et l'achalandage touristique a augmenté de 30 % au cours de deux premières années de la mise en œuvre du projet.

Tableau 6**Nombre de demandes de financement présentées aux CLD sous la responsabilité du MREG
et nombre de demandes acceptées dans le cadre de chaque mesure, de 1998 à 2000**

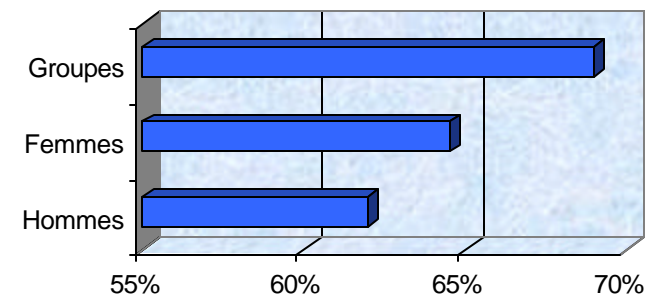
Mesure	1998			1999			2000			1998-2000		
	Demandes déposées	Demandes acceptées	% demandes acceptées	Demandes déposées	Demandes acceptées	% demandes acceptées	Demandes déposées	Demandes acceptées	% demandes acceptées	Demandes déposées	Demandes acceptées	% demandes acceptées
Fonds local d'investissement (FLI)	107	87	81%	1 033	627	61%	1 193	802	67%	2 333	1 516	65%
Fonds d'économie sociale (FDEES)	119	73	61%	733	425	58%	746	494	66%	1 598	992	62%
Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)	310	200	65%	1 017	658	65%	1 116	760	68%	2 443	1 618	66%
Total	536	360	67%	2 783	1 710	61%	3 055	2 056	67%	6 374	4 126	65%

Lorsqu'un entrepreneur présente une demande de financement auprès d'un CLD, il reçoit une réponse favorable dans des proportions à peu près équivalentes, qu'il soit un homme ou une femme. C'est du moins ce qui se dégage des données relatives aux demandes de financement déposées et acceptées selon le sexe (tableaux 7 et 8). Les groupes d'entrepreneurs constituent une catégorie à part, puisqu'on ne peut, de toute évidence, les distinguer selon le sexe. Ces données ne concernent que le FLI et le FJP car les entreprises d'économie sociale sont des entreprises collectives.

Le traitement des dossiers dans le FLI et le FJP ne révèle pas de discrimination selon le sexe de l'entrepreneur. En effet, en ce qui concerne le FLI, les demandes de financement déposées par des femmes, au cours des trois années, ont été acceptées dans une proportion de 65 % alors que celles des hommes l'ont été à 62 % (tableau 7). Dans le cas du FJP, respectivement 65 % des demandes provenant de femmes et 64 % de celles provenant des hommes ont reçu une réponse favorable des CLD (tableau 8). L'écart est plus important dans le cas des groupes d'entrepreneurs. Leurs demandes de financement ont été acceptées dans de plus fortes proportions : 72 % dans le cadre du FJP et 69 % dans le cadre du FLI.

Au niveau régional, on observe des variations dans le taux d'acceptation des demandes de financement, mais celles-ci n'avantagent ni ne désavantagent systématiquement aucun des groupes considérés.

Pourcentage de demandes d'aide financière acceptées dans le cadre du FLI, pour les CLD du MREG, 1998-2000



Pourcentage de demandes d'aide financière acceptées dans le cadre du FJP, pour les CLD du MREG, 1998-2000

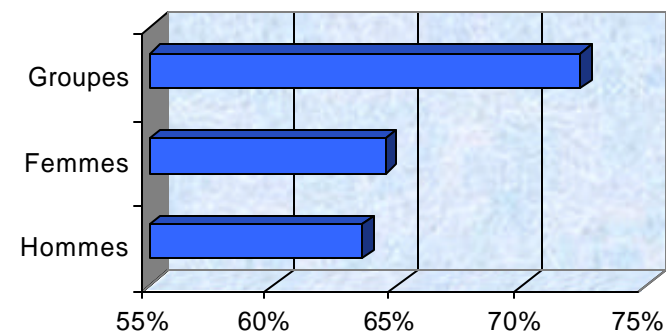


Tableau 7
Taux d'acceptation des demandes de financement dans le cadre du FLI selon le sexe,
pour les CLD sous la responsabilité du MREG, 1998-2000

Région	Hommes		Femmes		Groupes d'entrepreneurs	
	Demandes déposées	Taux d'acceptation	Demandes déposées	Taux d'acceptation	Demandes déposées	Taux d'acceptation
Bas-Saint-Laurent	196	56%	70	71%	111	59%
Saguenay–Lac-Saint-Jean	66	65%	8	63%	37	81%
Capitale-Nationale	196	42%	39	36%	127	43%
Mauricie	44	77%	15	53%	71	82%
Estrie	61	79%	7	100%	51	88%
Outaouais	29	66%	8	75%	28	86%
Abitibi-Témiscamingue	23	74%	5	60%	29	83%
Côte-Nord	37	62%	23	78%	23	35%
Nord-du-Québec	1	100%	1	100%	12	100%
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	15	87%	5	80%	23	100%
Chaudière-Appalaches	68	84%	10	60%	67	88%
Lanaudière	47	66%	7	71%	36	78%
Laurentides	95	39%	27	19%	65	72%
Montérégie	193	72%	56	82%	130	47%
Centre-du-Québec	76	75%	15	87%	80	95%
Total	1147	62%	296	65%	890	69%

Tableau 8
Taux d'acceptation des demandes de financement dans le cadre du FJP selon le sexe,
pour les CLD sous la responsabilité du MREG, 1998-2000

Région	Hommes		Femmes		Groupes d'entrepreneurs	
	Demandes déposées	Taux d'acceptation	Demandes déposées	Taux d'acceptation	Demandes déposées	Taux d'acceptation
Bas-Saint-Laurent	136	74%	77	70%	50	84%
Saguenay–Lac-Saint-Jean	54	70%	18	72%	62	69%
Capitale-Nationale	152	42%	84	56%	66	73%
Mauricie	31	87%	11	91%	35	100%
Estrie	50	74%	27	67%	21	81%
Outaouais	50	72%	30	80%	35	66%
Abitibi-Témiscamingue	34	74%	18	72%	24	71%
Côte-Nord	31	74%	16	75%	20	65%
Nord-du-Québec	7	100%	8	100%	14	93%
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	53	75%	20	95%	17	94%
Chaudière-Appalaches	139	53%	69	43%	70	69%
Lanaudière	52	79%	37	62%	68	78%
Laurentides	90	63%	62	68%	56	63%
Montréal	240	60%	119	59%	93	66%
Centre-du-Québec	42	60%	13	77%	42	55%
Total	1 161	64%	609	65%	673	72%

Les retombées des services d'aide financière : investissements générés dans le milieu

L'aide financière à l'entrepreneuriat versée par les CLD depuis leur mise en place en 1998 s'élève à **75,5 M\$** (tableau 9). Un peu moins de la moitié de cette somme (36,5 M\$) provient du FLI, alors que le tiers a été puisé à même le FDEES (26,5 M\$). Le reste (12,6 M\$) représente le montant engagé pour des projets du FJP.

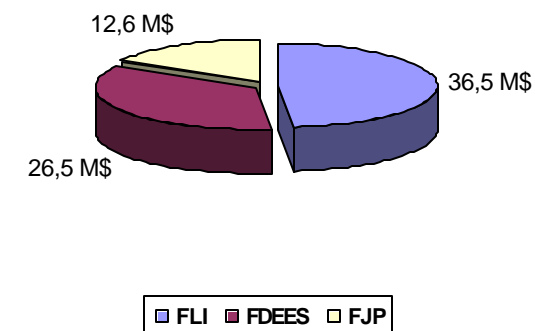
L'effort financier de 57,1 M\$ des CLD sous la responsabilité du MREG a permis de générer dans les milieux locaux des **investissements de 731,5 M\$** au cours de la période. La contribution des CLD correspond donc à 8 % de l'ensemble des investissements. Cette contribution financière est équivalente, quelle que soit la mesure.

Tableau 9

Retombées des interventions financières des CLD pour la période 1998-2000

Mesure	Contribution des CLD (en M\$)	Autres investissements (en M\$)	Total des investissements prévus (en M\$)	% de contribution des CLD
CLD sous la responsabilité du MREG				
Fonds local d'investissement (FLI)	30,3	360,0	390,3	8%
Fonds d'économie sociale (FDEES)	18,3	196,8	215,0	8%
Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)	8,6	117,6	126,2	7%
Total MREG	57,1	674,4	731,5	8%
CLD sous la responsabilité du MAMM				
Fonds local d'investissement (FLI)	6,2	27,4	33,6	18%
Fonds d'économie sociale (FDEES)	8,2	n.d.	n.d.	n.d.
Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)	4,0	30,4	34,4	12%
Total MAMM	18,4	n.d.	n.d.	n.d.

Contribution financière des CLD au chapitre de l'entrepreneuriat local, 1998-2000



UN BON COUP

La CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal, mandataire du CLD Montréal, a lancé, en 2000, un concours destiné à des projets d'entreprises en émergence et à des entreprises en économie sociale.

Résultats : douze candidatures,

totalisant 17 500 \$ de financement.

3.4.1 Le Fonds local d'investissement (FLI)

La contribution totale des CLD au soutien à l'entrepreneuriat local, par l'intermédiaire du FLI, se chiffre à 36,5 M\$ sur trois ans, pour des investissements totaux de 423,9 M\$ dans le milieu (tableau 10). Les sommes investies par les CLD dans le cadre du FLI représentent en moyenne 9 % des investissements totaux pour l'ensemble des CLD. Cette part relative représente 27 % dans la région de Laval et près du double dans les régions de Montréal (17 %) et de Lanaudière (15 %). Le Nord-du-Québec fait figure d'exception car la contribution du CLD y est nettement plus élevée (44 %).

En moyenne, chaque CLD sous la responsabilité du MREG a investi près de 294 000 \$ pour l'ensemble de la période dans des projets soumis par des entrepreneurs locaux par le biais du FLI. Toutefois, ce montant varie grandement d'une région à l'autre, allant de 90 000 \$/CLD sur la Côte-Nord à 575 000 \$/CLD au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les investissements extérieurs varient également selon la région et dans le même sens que celui observé précédemment. À l'exception du Nord-du-Québec où la situation est particulière, les investissements extérieurs moyens pour chaque CLD vont de 1,1 M\$ sur la Côte-Nord à 7,1 M\$ au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

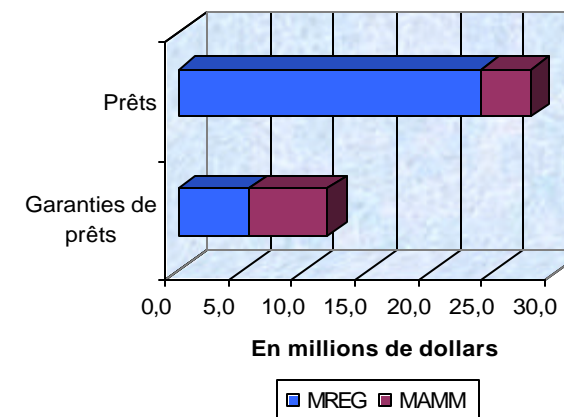
Le **type d'aide** accordé aux entrepreneurs à partir du FLI peut se regrouper en deux grandes catégories, soit les prêts et autres investissements³, soit les garanties de prêts et les cautionnements. Globalement, les 111 CLD ont versé 28 M\$ sous forme de prêts et autres investissements, pour 1 176 projets, au cours des années 1998 à 2000, soit en moyenne 23 800 \$ par projet (tableau 11). Le montant des pertes encourues sur les prêts est minime jusqu'à maintenant, représentant 5 % du montant total, pour 64 projets.

Les sommes allouées aux garanties de prêts sont beaucoup moins importantes : 11,9 M\$ sur la période, pour 235 projets, soit en moyenne 50 700 \$ par projet. La moyenne des garanties de prêts pour les CLD sous la responsabilité du MREG s'élève à 27 200 \$ par projet alors qu'elle est de 231 500 \$ pour les CLD du MAMM. Le montant des pertes sur les garanties de prêts est nul pour les CLD du MAMM alors qu'il est de 8,5 % pour les CLD du MREG.

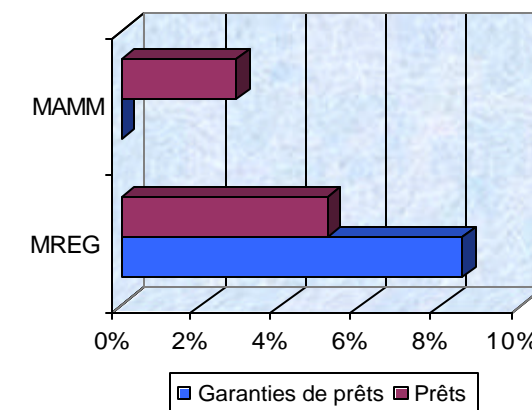
L'analyse des données au niveau régional permet de faire ressortir quelques faits particuliers :

- Trois régions n'ont accordé aucune garantie de prêts ou cautionnement au cours de la période : le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Outaouais et le Centre-du-Québec;
- Les pertes encourues sur les prêts et les garanties de prêts ne sont pas uniformément réparties sur le territoire, comme en témoigne le tableau 11.

Montants accordés par le FLI, selon le type d'aide, 1998-2000



Pourcentage de pertes encourues dans le FLI, 1998-2000



³ Les autres investissements comprennent l'acquisition d'obligations ou autres titres, la participation au capital action ou la participation au capital social souscrits par les CLD au cours de l'année concernée.

- Enfin, pour l'ensemble des 103 CLD sous la responsabilité du MREG, la proportion de pertes encourues dans le FLI s'élève à 5,8 %, alors qu'elle atteint 16 % en Abitibi-Témiscamingue et 11 % au Saguenay-Lac-Saint-Jean mais seulement 0,7 % dans Lanaudière.

Le soutien financier du CLD de la MRC de Sept-Rivières inc. apporté à la *Scierie Norbois* en 2000 a permis la réouverture et l'agrandissement de l'usine localisée dans la municipalité de Rivière-Pentecôte.

L'entreprise a recommencé à produire et la contribution du CLD a été un élément déclencheur pour le déboursé des fonds provenant des autres partenaires. Cette entreprise a créé 60 nouveaux emplois dans une municipalité où le taux de chômage se situe à près de 60 %.

Tableau 10
Retombées financières du FLI pour la période 1998-2000

Région	Contribution des CLD (en M\$)	Autres investissements (en M\$)	Total des investissements prévus (en M\$)	% de contribution des CLD	Contribution moyenne/CLD	Autres investissements moyens/ CLD
Bas-Saint-Laurent	2,0	25,6	27,6	7%	247 353 \$	3 205 942 \$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2,3	28,3	30,6	8%	574 717 \$	7 082 835 \$
Capitale-Nationale	4,0	30,7	34,7	12%	402 981 \$	3 066 191 \$
Mauricie	2,3	23,6	25,9	9%	464 693 \$	4 724 681 \$
Estrie	1,8	23,7	25,6	7%	262 901 \$	3 389 457 \$
Outaouais	1,3	20,3	21,7	6%	266 464 \$	4 067 581 \$
Abitibi-Témiscamingue	1,0	12,3	13,4	8%	207 540 \$	2 464 190 \$
Côte-Nord	0,5	6,6	7,2	8%	90 023 \$	1 101 658 \$
Nord-du-Québec	0,4	0,5	0,8	44%	180 550 \$	226 935 \$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1,0	15,4	16,4	6%	160 447 \$	2 571 581 \$
Chaudière-Appalaches	2,3	45,1	47,4	5%	212 260 \$	4 096 612 \$
Lanaudière	1,7	9,7	11,4	15%	282 423 \$	1 609 831 \$
Laurentides	2,7	34,8	37,5	7%	337 042 \$	4 352 053 \$
Montérégie	4,7	56,8	61,4	8%	311 905 \$	3 784 585 \$
Centre-du-Québec	2,2	26,6	28,7	8%	431 834 \$	5 316 497 \$
Total MREG	30,3	360,0	390,3	8%	293 871 \$	3 495 456 \$
Montréal	4,8	23,6	28,4	17%	n.d.	n.d.
Laval	1,4	3,8	5,2	27%	n.d.	n.d.
Total MAMM	6,2	27,4	33,6	18%	n.d.	n.d.
Ensemble des CLD	36,5	387,4	423,9	9%	n.d.	n.d.

Tableau 11
Type d'aide financière accordée dans le cadre du FLI, 1998-2000

Région	Garanties de prêts				Prêts et autres investissements			
	Nombre de dossiers	Montants accordés	Nombre de pertes	Montant des pertes	Nombre de dossiers	Montants accordés	Nombre de pertes	Montant des pertes
Bas-Saint-Laurent	3	28 350 \$	0	0 \$	123	1 900 477 \$	10	123 295 \$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0	0 \$	0	0 \$	72	1 943 868 \$	11	206 182 \$
Capitale-Nationale	73	1 633 759 \$	4	87 451 \$	92	2 366 200 \$	5	77 250 \$
Mauricie	40	1 239 700 \$	8	203 755 \$	46	1 035 766 \$	0	0 \$
Estrie	20	650 350 \$	3	77 432 \$	63	1 214 954 \$	3	55 169 \$
Outaouais	0	0 \$	0	0 \$	36	1 027 321 \$	1	50 000 \$
Abitibi-Témiscamingue	12	203 900 \$	1	4 500 \$	34	873 800 \$	4	169 614 \$
Côte-Nord	2	40 000 \$	0	0 \$	37	500 068 \$	2	22 000 \$
Nord-du-Québec	5	135 000 \$	0	0 \$	7	205 100 \$	2	26 427 \$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3	65 000 \$	0	0 \$	36	1 004 060 \$	2	100 000 \$
Chaudière-Appalaches	3	65 000 \$	0	0 \$	104	2 209 856 \$	3	54 760 \$
Lanaudière	6	154 500 \$	0	0 \$	52	1 543 535 \$	2	12 000 \$
Laurentides	23	1 200 600 \$	2	54 166 \$	65	1 495 738 \$	1	20 000 \$
Montérégie	18	246 350 \$	2	54 554 \$	171	4 432 222 \$	12	257 108 \$
Centre-du-Québec	0	0 \$	0	0 \$	121	2 174 171 \$	5	59 176 \$
Total MREG	208	5 662 509 \$	20	481 858 \$	1 059	23 927 136 \$	63	1 232 981 \$
Montréal	27	6 251 100 \$	0	0 \$	107	2 649 172 \$	0	0 \$
Laval	0	0 \$	0	0 \$	10	1 450 000 \$	1	117 771 \$
Total MAMM	27	6 251 100 \$	0	0 \$	117	4 099 172 \$	1	117 771 \$
Ensemble des CLD	235	11 913 609 \$	20	481 858 \$	1 176	28 026 308 \$	64	1 350 752 \$

Note: Les montants d'aide financière apparaissant dans ce tableau sont les montants réellement versés par les CLD dans le cadre du FLI. Ils diffèrent des contributions déclarées par les CLD pour cette même mesure, ces dernières correspondant plutôt à leurs engagements à verser les montants pour des projets visés par le FLI.

3.4.2 Le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEES)

La contribution des CLD sous la responsabilité du MREG au chapitre du développement des entreprises d'économie sociale se chiffre à **18,3 M\$** sur trois ans, ce qui a permis de générer au total **215 M\$** dans le milieu (tableau 12). La contribution moyenne par CLD pour la période est de 177 400 \$. Cependant, on observe des variations régionales importantes. La plus faible contribution par CLD se situe sur la Côte-Nord (59 688 \$) alors qu'elle est de 313 341 \$ en Outaouais.

Lorsqu'on analyse la contribution des CLD en fonction de l'ensemble des investissements générés par les projets d'économie sociale, on observe une fois de plus de grands écarts entre les régions. La contribution des CLD représente, rappelons-le, 8 % du total des investissements. Dans la plupart des régions, cette proportion s'approche de la valeur moyenne. Cependant, quelques-unes d'entre elles s'en éloignent : le Nord-du-Québec (44 %), le Centre-du-Québec (16 %), la Mauricie (15 %), et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (13 %).

3.4.3 Le Fonds Jeunes promoteurs (FJP)

Aux **12,6 M\$** engagés par tous les CLD pour le soutien aux jeunes promoteurs au cours de la période 1998-2000, se sont ajoutés 148 M\$, pour un total de **160,6 M\$** d'investissements (tableau 13). La contribution des CLD s'élève donc à 8 % des investissements et ce pourcentage varie selon les régions de 4 % (Bas-Saint-Laurent) à 12 % (Montréal).

Les montants investis dans le FJP sont en moyenne de 83 588 \$ pour les 103 CLD du MREG. Cette moyenne est variable selon les régions allant de 34 076 \$ sur la Côte-Nord à 148 406 \$ au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

UN BON COUP

Le CLD de la Municipalité régionale de comté (MRC) du Granit a collaboré, en 1999, à l'implantation de la Maison familiale rurale du Granit. Il s'agit d'une école de formation en alternance travail-études en agriculture et foresterie. C'est là un concept unique en Amérique du Nord.

En 2000-2001, 51 élèves y étaient inscrits. La première cohorte des finissants (secondaire V et DEP en production laitière, bovine et forestière) est prévue pour 2001. Cette réalisation du CLD permet de donner aux élèves une formation adaptée à leur milieu et de répondre aux besoins futurs des entreprises en matière de main-d'œuvre.

UN BON COUP

Au cours de l'année 2000, le CLD de la Municipalité régionale de comté de Desjardins a collaboré de près à la mise en place d'un incubateur spécialisé dans le démarrage des entreprises de biotechnologie, *Ag-Bio Centre*.

Le financement est actuellement complété (2 M\$). Ce projet permettra de créer 150 emplois. En regroupant sous un même toit le Centre de robotique industrielle et le Centre collégial de transfert en biotechnologie, la région se positionne comme chef de file dans le secteur des agrobiotechnologies.

Tableau 12

Retombées financières du FDEES pour les CLD sous la responsabilité du MREG, 1998-2000

Région	Contribution des CLD (en M\$)	Autres investissements (en M\$)	Total des investissements prévus (en M\$)	% de contribution des CLD	Contribution moyenne/CLD	Autres investissements moyens/CLD
Bas-Saint-Laurent	1,0	17,9	18,9	6%	130 183 \$	2 234 271 \$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0,7	4,5	5,2	13%	173 448 \$	1 126 269 \$
Capitale-Nationale	2,9	36,6	39,6	7%	293 794 \$	3 664 885 \$
Mauricie	1,0	5,8	6,9	15%	204 213 \$	1 166 003 \$
Estrie	1,2	11,1	12,3	10%	167 465 \$	1 588 338 \$
Outaouais	1,6	18,5	20,0	8%	313 341 \$	3 696 494 \$
Abitibi-Témiscamingue	0,3	3,6	3,9	9%	66 725 \$	712 431 \$
Côte-Nord	0,4	4,0	4,3	8%	59 688 \$	662 059 \$
Nord-du-Québec	0,4	0,5	0,9	44%	198 107 \$	251 763 \$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,6	5,7	6,3	10%	100 053 \$	951 975 \$
Chaudière-Appalaches	1,2	14,6	15,9	8%	113 463 \$	1 331 274 \$
Lanaudière	1,4	13,0	14,4	10%	229 542 \$	2 165 380 \$
Laurentides	1,0	9,5	10,5	10%	129 906 \$	1 183 750 \$
Montérégie	3,6	46,9	50,5	7%	241 396 \$	3 127 439 \$
Centre-du-Québec	0,9	4,5	5,4	16%	172 308 \$	908 041 \$
Total	18,3	196,8	215,0	8%	177 365 \$	1 910 358 \$

Tableau 13
Retombées financières du FJP, 1998-2000

Région	Contribution des CLD (en M\$)	Autres investissements (en M\$)	Total des investissements prévus (en M\$)	% de contribution des CLD	Contribution moyenne/CLD	Autres investissements moyens/ CLD
Bas-Saint-Laurent	0,9	20,8	21,7	4%	110 341 \$	2 596 728 \$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0,6	9,3	9,9	6%	148 406 \$	2 330 658 \$
Capitale-Nationale	0,9	7,5	8,4	11%	88 294 \$	751 769 \$
Mauricie	0,3	5,3	5,5	5%	50 890 \$	1 058 716 \$
Estrie	0,4	4,8	5,2	7%	52 500 \$	689 565 \$
Outaouais	0,3	3,5	3,8	9%	69 394 \$	698 971 \$
Abitibi-Témiscamingue	0,4	5,0	5,4	8%	84 178 \$	1 001 147 \$
Côte-Nord	0,2	2,3	2,5	8%	34 076 \$	387 808 \$
Nord-du-Québec	0,2	1,4	1,6	11%	83 156 \$	705 297 \$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,5	5,0	5,5	9%	81 376 \$	830 007 \$
Chaudière-Appalaches	0,9	17,8	18,7	5%	80 510 \$	1 621 720 \$
Lanaudière	0,6	7,8	8,4	7%	94 430 \$	1 297 433 \$
Laurentides	0,7	6,8	7,5	9%	85 867 \$	852 389 \$
Montérégie	1,6	16,6	18,2	9%	107 315 \$	1 106 758 \$
Centre-du-Québec	0,3	3,6	3,8	7%	50 529 \$	713 644 \$
Total MREG	8,6	117,6	126,2	7%	83 588 \$	1 141 407 \$
Montréal	3,8	27,6	31,4	12%	n.d.	n.d.
Laval	0,2	2,8	3,0	7%	n.d.	n.d.
Total MAMM	4,0	30,4	34,4	12%	n.d.	n.d.
Ensemble des CLD	12,6	148,0	160,6	8%	n.d.	n.d.

3.5 Les retombées des services d'aide financière : création d'emplois et entreprises soutenues

Par leur soutien financier aux entrepreneurs de toutes les régions du Québec, les CLD ont contribué à créer ou à maintenir des emplois de même qu'à créer ou à consolider des entreprises dans tous les secteurs de l'activité économique. En effet, l'aide accordée par le biais des trois mesures gouvernementales au cours des trois dernières années a permis de créer ou de maintenir **26 042 emplois** (tableau 14) et de soutenir **4 830 entreprises** (tableau 15).

Pour chaque CLD du MREG, cela signifie en moyenne 101 emplois créés ou maintenus et 17 entreprises soutenues par année. Pour les CLD du MAMM l'impact des mesures représente en moyenne 97 emplois créés ou maintenus et 27 entreprises soutenues.

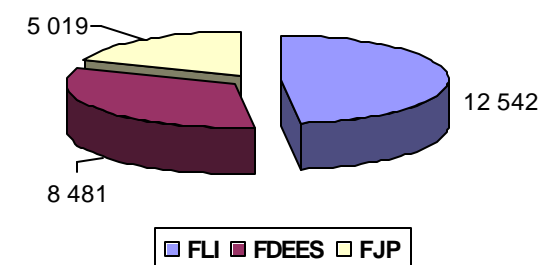
Pour l'ensemble des CLD sous la responsabilité du MREG, les mesures de soutien financier à l'entrepreneuriat ont davantage contribué à la création d'emplois qu'au soutien d'emplois déjà existants. En effet, chaque CLD a en moyenne contribué à créer, par année, 59 emplois alors qu'il a favorisé le maintien de 42 autres. La situation est comparable au niveau des entreprises. Le nombre moyen d'entreprises créées par CLD par année correspond à deux fois celui des entreprises consolidées (25 versus 11).

Par ailleurs, il existe une différence majeure entre les CLD du MREG et ceux du MAMM quant à l'impact des trois mesures sur l'emploi. Le FLI est la principale mesure de création d'emplois pour les CLD sous la responsabilité du MREG (51 %). Le FJP, avec 42 %, est la principale mesure de création d'emplois pour ceux sous la responsabilité du MAMM.

En ce qui concerne les entreprises soutenues par ces mêmes programmes, leur création ou leur consolidation est d'abord attribuable pour 39 % à la mesure FJP et 35 % au FLI pour les CLD sous la responsabilité du MREG alors que pour les CLD sous la responsabilité du MAMM, elle est attribuable à la mesure FJP (49 %) et à la mesure FDEES (33 %).

Le nombre d'emplois créés ou maintenus à l'aide des trois mesures accuse certaines variations selon les régions. La donnée qui permet le mieux les comparaisons est le nombre moyen d'emplois par CLD par année, pour chaque région. Nous résumerons les impacts sur l'emploi et les entreprises de chacune des mesures.

Nombre d'emplois créés ou maintenus selon la mesure d'aide accordée, 1998-2000



Nombre d'entreprises soutenues selon la mesure d'aide accordée, 1998-2000

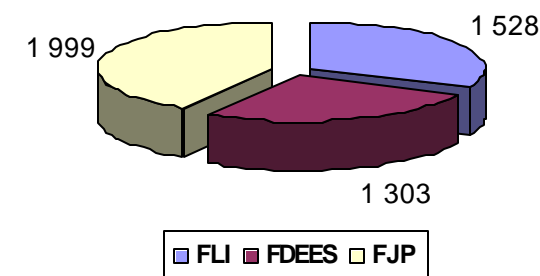


Tableau 14

Emplois créés ou maintenus à l'aide des mesures du FLI, du FDEES et du FJP, 1998-2000

Région	FLI		FDEES ²		FJP		Total	
	Total	Moyenne/CLD/an ¹	Total	Moyenne/CLD/an ¹	Total	Moyenne/CLD/an ¹	Total	Moyenne/CLD/an ¹
Bas-Saint-Laurent	1 201	67	662	38	418	22	2 281	127
Saguenay–Lac-Saint-Jean	792	96	524	58	186	19	1 502	173
Capitale-Nationale	1 066	50	1 127	55	331	15	2 523	120
Mauricie	1 120	104	689	55	177	13	1 986	173
Estrie	735	51	251	16	182	12	1 168	78
Outaouais	379	38	315	32	132	11	826	80
Abitibi-Témiscamingue	254	21	328	26	145	11	727	58
Côte-Nord	285	24	197	14	81	7	563	45
Nord-du-Québec	81	19	107	23	64	11	252	53
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	472	32	231	19	146	11	849	62
Chaudière-Appalaches	1 106	44	828	35	376	16	2 310	95
Lanaudière	583	49	375	31	307	22	1 265	102
Laurentides	880	54	407	25	315	18	1 602	97
Montérégie	1 647	54	1 425	36	610	19	3 682	109
Centre-du-Québec	875	84	120	12	108	9	1 103	105
Total MREG	11 476	52	7 584	33	3 576	15	22 636	101
Montréal ³	848	28	837	46	1 379	37	3 064	93
Laval	218	n.d.	60	n.d.	64	64	342	n.d.
Total MAMM	1 066	33	897	45	1 443	37	3 406	97
Ensemble des CLD	12 542	n.d.	8 481	n.d.	5 019	n.d.	26 042	n.d.

1. La moyenne annuelle a été calculée sur la base des deux dernières années complètes d'activité, soit 1999 et 2000.

2. Les données se rapportant au FDEES pour les régions de Montréal et de Laval sont partielles, l'information n'étant pas disponible pour tous les CLD de ces régions.

3. Dans le cas de Montréal, la moyenne a été calculée en considérant les 9 mandataires du CLD Montréal.

Tableau 15

Entreprises soutenues à l'aide des mesures du FLI, du FDEES et du FJP, 1998-2000

Région	FLI		FDEES ²		FJP		Total	
	Total	Moyenne/CLD/an ¹	Total	Moyenne/CLD/an ¹	Total	Moyenne/CLD/an ¹	Total	Moyenne/CLD/an ¹
Bas-Saint-Laurent	222	11	95	6	175	9	492	26
Saguenay–Lac-Saint-Jean	77	9	65	8	88	9	230	26
Capitale-Nationale	154	7	146	7	154	7	454	22
Mauricie	90	8	62	5	62	5	214	18
Estrie	84	6	51	4	66	4	201	13
Outaouais	34	3	65	7	77	7	176	16
Abitibi-Témiscamingue	44	4	58	5	64	5	166	14
Côte-Nord	39	3	46	3	30	3	115	9
Nord-du-Québec	13	3	14	3	27	4	54	10
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	37	3	41	3	67	5	145	11
Chaudière-Appalaches	105	4	71	3	124	5	300	13
Lanaudière	51	4	45	4	111	8	207	16
Laurentides	89	6	45	3	131	8	265	16
Montérégie	188	6	131	4	272	8	591	18
Centre-du-Québec	120	12	31	3	50	5	201	19
Total MREG	1 347	6	966	4	1 498	6	3 811	17
Montréal ³	172	6	322	10	474	12	968	27
Laval	9	n.d.	15	n.d.	27	n.d.	51	n.d.
Total MAMM	181	6	337	10	501	12	1 019	27
Ensemble des CLD	1 528	n.d.	1 303	n.d.	1 999	n.d.	4 830	n.d.

1. La moyenne annuelle a été calculée sur la base des deux dernières années complètes d'activité, soit 1999 et 2000.

2. Les données se rapportant au FDEES pour les régions de Montréal et de Laval sont partielles, l'information n'étant pas disponible pour tous les CLD de ces régions.

3. Dans le cas de Montréal, la moyenne a été calculée en considérant les 9 mandataires du CLD Montréal.

Note : La moyenne annuelle a été calculée sur la base des deux dernières années complètes d'opération, soit 1999 et 2000.

3.5.1 Le Fonds local d'investissement (FLI)

Le nombre d'emplois créés ou maintenus à l'aide du FLI est en moyenne de 52 par année par CLD pour les CLD sous la responsabilité du MREG et de 33 pour les CLD sous la responsabilité du MAMM (tableau 14). Cette moyenne est deux fois plus importante en Mauricie (104) et au Saguenay–Lac-Saint-Jean (96). Le Centre-du-Québec fait également bonne figure pour les emplois attribuables au FLI (84). À l'opposé, les régions du Nord-du-Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ont contribué à créer ou à maintenir moins d'emplois à partir du FLI que l'ensemble des CLD. Le nombre d'emplois moyen/CLD/année va de 19 à 32 pour ces régions.

L'impact du FLI au chapitre des entreprises soutenues pour les 111 CLD est globalement de 1 528 pour l'ensemble des trois années (tableau 15). Cela signifie en moyenne par CLD et par année le soutien à 6 entreprises. Une fois de plus cette moyenne cache des disparités régionales importantes. Au Centre-du-Québec, le nombre moyen d'entreprises soutenues s'élève à 12, soit deux fois la moyenne globale, de même qu'au Bas-Saint-Laurent (11). Ailleurs, le nombre d'entreprises soutenues varie de 3 (Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine) à 9 (Saguenay–Lac-Saint-Jean).

3.5.2 Le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEES)

Le nombre d'emplois créés ou maintenus à l'aide du FDEES varie également par région. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean (58), la Capitale-Nationale (55) et la Mauricie (55) enregistrent un nombre d'emplois moyen par CLD nettement supérieur à la moyenne globale (33 emplois/CLD/an pour les CLD sous la responsabilité du MREG). Le nombre d'emplois moyen le plus faible se trouve au Centre-du-Québec (12) alors que le Nord-du-Québec (14) et l'Estrie (16) ne sont pas loin derrière. Les CLD sous la responsabilité du MAMM ont une moyenne de 45 emplois/CLD/an.

Quant aux entreprises soutenues par le FDEES, elles sont peu nombreuses, soit globalement 4 par CLD/année pour les CLD sous la responsabilité du MREG et de 10 pour ceux sous la responsabilité du MAMM bien que, dans ce dernier cas, l'information soit partielle. On observe peu de variations selon les régions, les valeurs oscillant entre 3 (pour 6 régions) et 8 (au Saguenay–Lac-Saint-Jean) entreprises par CLD/année.

3.5.3 Le Fonds Jeunes promoteurs (FJP)

Le nombre d'emplois créés ou maintenus à l'aide du Fonds Jeunes promoteurs est de 5 019 pour l'ensemble

UN BON COUP

Le CLD Domaine-du-Roy inc. a contribué, par son soutien technique et financier, à la création de *Pan-O-Starr Bois IBL* de Saint-Félicien. Cette entreprise a créé, en 2000, une centaine de nouveaux emplois et généré des investissements totaux de 16 millions de dollars en deuxième et troisième transformation du bois.

Ces investissements permettent une diversification des emplois dans l'économie de la région.

UN BON COUP

Dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans la gestion des matières résiduelles, le soutien technique accordé par le CLD de la MRC de Montcalm a permis à l'entreprise *ACFM Recyclage*, d'obtenir une subvention de 147 800 \$ octroyée par le ministère de l'Environnement pour l'acquisition d'équipement.

L'entreprise récupère un volume d'environ 60 tonnes de carton par mois, ce qui représente plus de 700 tonnes par année. Le CLD a accompagné l'entreprise tout au long du développement de son projet jusqu'à l'obtention de la subvention. L'aide financière obtenue permettra la création de neuf nouveaux emplois sur deux ans et le maintien des dix emplois existants.

des 111 CLD, ce qui représente 15 emplois par CLD par année pour les CLD sous la responsabilité du MREG et 37 emplois pour les CLD sous la responsabilité du MAMM.

Pour ce qui est des entreprises soutenues grâce à ce programme, elles s'élèvent à 1 999 pour l'ensemble des 111 CLD, soit en moyenne 6 entreprises/CLD/année pour les CLD sous la responsabilité du MREG et 12 pour les CLD sous la responsabilité du MAMM. Comme pour le FDEES, les écarts ne sont pas très importants au niveau régional entre les CLD sous la responsabilité du MREG, le nombre moyen d'entreprises allant de 3 (Côte-Nord) à 9 (Bas-Saint-Laurent et Saguenay–Lac-Saint-Jean).

CONCLUSION

Ce premier bilan triennal de l'activité des 111 CLD présents sur l'ensemble du territoire illustre l'importance du travail accompli ainsi que les résultats concrets obtenus par le réseau québécois d'aide à l'entrepreneuriat local.

Appelé à mobiliser les principaux acteurs concernés par le développement économique local, à se concerter avec les différents services d'aide aux entreprises présents sur son territoire, à élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi, le CLD est le résultat d'une collaboration étroite et soutenue entre le gouvernement du Québec, le milieu municipal et les intervenants socio-économiques du milieu.

En trois ans, les CLD ont travaillé sur près de 90 000 dossiers d'entreprises potentielles ou en activité. Dans leur travail quotidien auprès des promoteurs, ils ont accordé une place considérable aux services de soutien technique, que ce soit les services-conseils touchant les diverses fonctions d'une entreprise, la réalisation de plans d'affaires, le suivi et l'accompagnement, la recherche de financement, l'orientation et la référence à des services plus spécialisés, etc. Les outils financiers mis à leur disposition par le gouvernement ont permis la création et le maintien d'un grand nombre d'entreprises et d'emplois sur leur territoire et la stimulation d'investissements importants dans leur milieu.

Annexe 1

Liste des CLD

01 – Bas-Saint-Laurent	<p>CLD de la région de Rivière-du-Loup CLD du Kamouraska CLD des Basques CLD de la MRC de Témiscouata CLD de la Matapédia inc. CLD de la Mitis CLD de la région de Matane CLD de Rimouski-Neigette</p>
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	<p>CLD de Lac-Saint-Jean-Est CLD Domaine-du-Roy inc. CLD du Fjord du Saguenay CLD Maria-Chapdelaine</p>
03 – Québec	<p>CLD de Beauport inc. CLD Charlesbourg Haute Saint-Charles CLD de la MRC de Charlevoix CLD de Charlevoix-Est CLD de l'Île d'Orléans CLD de la Côte-de-Beaupré CLD de La Jacques-Cartier (CLDJC) CLD de l'Ouest de la C.U.Q. CLD de Portneuf CLD Québec-Vanier</p>
04 – Mauricie	<p>CLD de le MRC de Francheville Conseil local de développement du Centre-de-la-Mauricie CLD du Haut-St-Maurice CLD de la MRC de Maskinongé CLD Mékinac</p>

06 – Montréal	<p>CLD de Montréal CLD de Lachine CLD Anjou / Montréal-Est CLD de Verdun CLD de LaSalle CLD Mont-Royal / Outremont CLD de l'Ouest-de-l'Île / West Island</p>
07 – Outaouais	<p>CLD de la Communauté urbaine de l'Outaouais CLD de la Vallée-de-la-Gatineau CLD des Collines-de-l'Outaouais CLD Papineau CLD du Pontiac</p>
08 – Abitibi-Témiscamingue	<p>CLD d'Abitibi-Ouest CLD de la Vallée-de-l'Or CLD Abitibi CLD de la MRC Rouyn-Noranda inc. CLD du Témiscamingue (C.L.D.T.)</p>
09 – Côte-Nord	<p>CLD de la Basse-Côte-Nord CLD de Caniapiscau CLD de la Haute-Côte-Nord (CLDHNC) CLD de Manicouagan CLD de Minganie CLD de la MRC de Sept-Rivières inc.</p>

05 – Estrie	<p>CLD de la MRC d'Asbestos CLD de la MRC de Coaticook CLD de la Municipalité régionale de comté (MRC) du Granit CLD du Haut-Saint-François CLD économique de MRC du Val-Saint-François CLD de la MRC de Memphrémagog Société économique de développement de la région sherbrookoise</p>
11 – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	<p>CLD de la M.R.C. d'Avignon inc. CLD de la M.R.C. de Bonaventure CLD de La Haute-Gaspésie CLD de la Côte-de-Gaspé CLD des Îles-de-la-Madeleine CLD du territoire de la MRC du Rocher-Percé</p>
12 – Chaudière-Appalaches	<p>CLD des Chutes-de-la-Chaudière CLD des Etchemins CLD de la Municipalité régionale de comté de Desjardins CLD de la MRC de Montmagny CLD de la MRC de Lotbinière CLD de Beauce-Sartigan CLD de la M.R.C. de L'Islet CLD de la MRC Robert-Cliche CLD de la Municipalité régionale de comté de Bellechasse inc. (CLD) CLD de la Nouvelle-Beauce (C.L.D.N.B.) CLD de la M.R.C. de l'Amiante</p>

10 – Nord-du-Québec	<p>CLD de la Baie-James CLD Kativik</p>
15 – Laurentides	<p>CLD de la M.R.C. d'Antoine-Labelle CLD du territoire de la MRC d'Argenteuil CLD de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Deux-Montagnes CLD Rivière du Nord (SODESJ) CLD de la MRC des Laurentides Société de développement économique des Pays-d'en-Haut CLD de Mirabel Société de développement économique Thérèse-De-Blainville</p>
16 – Montérégie	<p>CLD de la région d'Acton CLD Beauharnois-Salaberry CLD de Brome-Missisquoi CLD de Champlain CLD au Cœur de la Montérégie CLD Haute-Yamaska CLD de la Vallée-du-Richelieu CLD de Lajemmerais CLD du Bas-Richelieu Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) CLD du Haut-Saint-Laurent CLD Les Jardins-de-Napierville CLD de la MRC Les Maskoutains CLD de Roussillon CLD de Vaudreuil-Soulanges</p>

<i>13 – Laval</i>	CLD de Laval
14 – Lanaudière	CLD de la Municipalité régionale de comté de D'Autray CLD Joliette CLD MRC de L'Assomption CLD économique des Moulins CLD de la Matawinie CLD de la MRC de Montcalm

17 – Centre-du-Québec	CLD de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska Société de développement économique de Drummondville (CLD Drummond) CLD de l'Érable (CLDE) CLD de la M.R.C. de Bécancour inc. CLD de la MRC d'Arthabaska

Liste des graphiques

Graphique 1 – Évolution de la proportion des femmes au sein des C. A. des CLD sous la responsabilité du MREG, de 1998 à 2000.....	9
Graphique 2 – Évolution de la proportion des jeunes au sein des C. A. des CLD sous la responsabilité du MREG, de 1998 à 2000.....	10

Liste des tableaux

Tableau 1 – Caractéristiques du personnel des CLD sous la responsabilité du MREG au 31 décembre 2000, par région.....	12
Tableau 2 – Ressources affectées aux CLD et masse salariale, 1998-2000.....	14
Tableau 3 – Services de soutien technique offerts par les CLD pour la période 1998-2000, par région.....	21
Tableau 4 – Nombre de dossiers traités dans le cadre de la mesure de soutien aux travailleurs autonomes (STA) pour les CLD sous la responsabilité du MREG, de 1998 à 2000	23
Tableau 5 – Répartition de la clientèle de la mesure de soutien aux travailleurs autonomes (STA) selon le sexe, pour les CLD sous la responsabilité du MREG, 1998-2000	24
Tableau 6 – Nombre de demandes de financement présentées aux CLD sous la responsabilité du MREG et nombre de demandes acceptées dans le cadre de chaque mesure, de 1998 à 2000.....	27
Tableau 7 – Taux d’acceptation des demandes de financement dans le cadre du FLI selon le sexe, pour les CLD sous la responsabilité du MREG, 1998-2000	29
Tableau 8 – Taux d’acceptation des demandes de financement dans le cadre du FJP selon le sexe, pour les CLD sous la responsabilité du MREG, 1998-2000	30
Tableau 9 – Retombées des interventions financières des CLD pour la période 1998-2000.....	31
Tableau 10 – Retombées financières du FLI pour la période 1998-2000.....	34
Tableau 11 – Type d’aide financière accordée dans le cadre du FLI, 1998-2000.....	35

Tableau 12 – Retombées financières du FDEES pour les CLD sous la responsabilité du MREG, 1998-2000	37
Tableau 13 – Retombées financières du FJP, 1998-2000	38
Tableau 14 – Emplois créés ou maintenus à l’aide des mesures du FLI, du FDEES et du FJP, 1998-2000	40
Tableau 15 – Entreprises soutenues à l’aide des mesures du FLI, du FDEES et du FJP, 1998-2000	41